



CENTRE DE LA POLICE CANTONALE VAUDOISE - BLECHERETTE 2

ÉTAT DE VAUD

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS
SERVICE DES BATIMENTS

1. Le GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD accorde, par décret du 13 mai 1985, un crédit de Fr. 2'300'000.-- pour financer les frais de concours et d'études d'un agrandissement du Centre de la Blécherette, en vue d'y transférer l'Etat-Major et les services généraux de la police cantonale (Blécherette 2ème étape). La commission parlementaire est composée de :

M. M. PELLEGRINO	MME M.-L. JOST
M. E. ARBER	M. R. MAIBACH
M. C. DEBONNEVILLE	M. R. MARMILLOD
M. S. DUBOIS	M. M. MARTIGNIER
MME M. FRITSCH	M. M. MATTENBERGER
M. C. GIROUD	M. A. OULEVEY
M. J.-P. GOY	M. H. PACCAUD
	M. W. VUAGNIAUX

2. Par décret du 24 février 1988, un crédit de Fr. 2'650'000.-- est accordé au Conseil d'Etat pour la construction d'un parking dans le cadre de la 2ème étape du Centre de la police cantonale au Mont-sur-Lausanne. La commission parlementaire est composée de :

M. M. PARMELIN	MME N. GRIN
M. P.-L. BORNET	M. E. HENCHOZ
M. J.-J. DANTHE	M. E. PILET
M. J. DELADOEY	M. J.-P. ROCHAT
M. R. DESSAUX	M. J.-J. SCHILT
M. V. GETAZ	

3. Par décret du 14 septembre 1988, un crédit de Fr. 37'800'000.-- est accordé au Conseil d'Etat pour la réalisation du Centre de la Blécherette, 2ème étape (CB2). La commission parlementaire est composée de :

M. M. MATTENBERGER	M. V. GETAZ
M. E. ARBER	M. E. HENCHOZ
M. C. BOVY	M. P. MARTI
M. E. CABOUSSAT	M. M. MARTIN
M. J.-J. DANTHE	M. G. NICOD
M. C. DEBONNEVILLE	M. E. PILET
M. J. DELADOEY	M. J.-J. SCHILT
M. R. DESSAUX	

4. Comité de programmation désigné par le Conseil d'Etat le 16 mars 1979 :

M. P. OULEVAY	M. E. PIDOUX
M. D. DELESSERT	M. W. SAUBERLIN
M. J.-P. DRESCO	M. C.-A. STEUDLER



Reproduit avec l'autorisation de l'Office fédéral de topographie du 3.6.1991

5. Organisation du concours d'architecture, de février à juillet 1986. Le jury était composé de :

M. J.-P. DRESCO	M. B. JUNOD
M. P. AEPLI	M. R. MOSIMANN
M. U. BRUNONI	M. E. SCHIESS
M. H. BARDE	M. F.-J. Z'GRAGGEN
M. E. DUBOCHET	

6. Organisation du concours pour l'animation artistique, de juillet à décembre 1989. Le jury était composé de :

M. J.-V. PITTELOUD	M. C. LOEWER
M. L. BIANCHI	M. LT. NGUYEN
M. P. CHEVALLEY	M. J.-G. ROST
M. P.-A. CHRISTIN	M. P. SARTO
M. S. LINK	

7. Organisation de l'ouvrage.

- ETAT DE VAUD, Service des bâtiments
- Commission de construction :
Président :
J.-P. DRESCO, architecte cantonal, dès le 25 sept. 1981
F.-J. Z'GRAGGEN, architecte, dès 1985
J.-V. PITTELOUD, architecte, dès 1988
Membres :
P. AEPLI, commandant de la police cantonale
E. DUBOCHET, chef des services techniques de la police cantonale
P. GILLIERON, gestionnaire, police cantonale
- Mandataires :
Bureau BAC, constituant l'association de l'ATELIER ZERO 3, groupant MM. P. GAMBONI, S. LINK et LT. NGUYEN, architectes, avec M. R. VITTONI, architecte
SCHOPFER & KARAKAS SA, ingénieurs civils
AMSTEIN + WALTHERT SA, ingénieurs en électricité
P. CHUARD, ingénieur en chauffage et ventilation
SANIPLANS techniques sanitaires SA
J.-P. TERCIER, études cuisine et restaurant
J. STRYJENSKI SA, études d'acoustique
TEAM CONSULT AG, conseil en organisation
R. GERSTER, sculpteur

VERS LE XXI^e SIECLE

Méfions-nous des idées reçues et des caricatures ! Certes, l'image d'un Borsalino au volant d'une Bugatti poursuivie par une pèlerine à bicyclette appartient au passé ou au genre cinématographique. Mais la course du gendarme et du voleur n'est pas finie pour autant. Et à l'heure de la technique triomphante, le criminel entend bien user des instruments les plus performants. Il ne s'agit donc pas de se satisfaire de poursuivre une "huit-cylindres" avec une 2 CV, sous prétexte que, dans les deux cas, un moteur ronfle sous le capot.

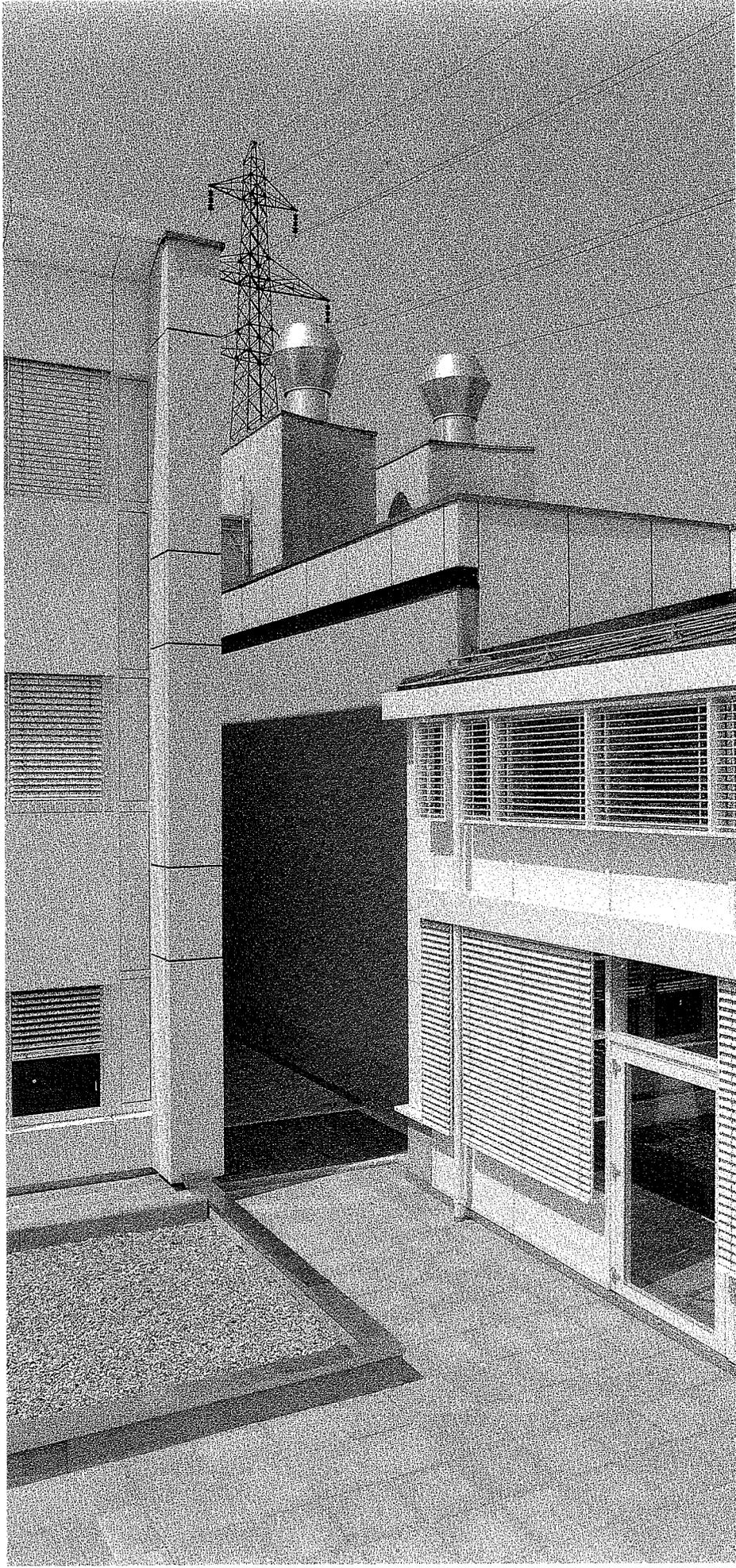
A une époque où la criminalité se professionnalise et s'internationalise, il est plus que jamais nécessaire que la police soit dotée des moyens modernes de gestion et d'action qui lui permettront d'accomplir sa mission. Pour offrir au citoyen les garanties qu'il attend en matière de sécurité et d'ordre public.

La mise en service du Centre de la Blécherette II participe de cette recherche jamais abandonnée du progrès. C'est une étape. Une étape importante puisqu'elle voit le commandement de la Police cantonale et ses services généraux bénéficier à leur tour d'installations dont la gendarmerie mesure les avantages depuis bientôt vingt ans.

C'est une étape vers l'indispensable regroupement des forces qui doit voir encore la Police de sûreté rejoindre ce qui fait désormais figure de navire amiral de la Police cantonale vaudoise. Le projet est maintenant à l'étude. Le jour de sa concrétisation, nous nous féliciterons d'avoir mis en oeuvre des moyens à la hauteur des exigences et des performances d'une police que sa direction, efficace et prospective, conduit résolument vers le XXI^e siècle.

Saluons, pour l'heure, la poursuite d'un effort qui ne peut que contribuer au devenir harmonieux de notre société, servie par une police motivée et jamais poussée à douter de sa légitimité de service public.

Claude RUEY
Conseiller d'Etat



CENTRE DE LA POLICE CANTONALE VAUDOISE - BLECHERETTE 2

ÉTAT DE VAUD

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS
SERVICE DES BÂTIMENTS

La police vaudoise rêvait de s'établir à la campagne. C'est aujourd'hui chose presque faite puisque seul le corps de la sûreté oeuvre encore dans le quartier de la Cité. Mais, est-ce bien raisonnable, pour une organisation aussi importante que la Police cantonale, de quitter le centre-ville et de s'éloigner ainsi des institutions groupées autour de la place du Château ?

Ce transfert s'inscrit dans le cadre de la politique de décentralisation adoptée en 1986 par le Gouvernement vaudois pour, d'une part, réaffecter au logement les immeubles de la Cité libérés par l'administration cantonale, d'autre part, redistribuer cette administration en un petit nombre de pôles implantés au centre ou en périphérie selon les besoins d'accessibilité du public. Dans cette perspective, le site de la Blécherette, qui accueillait déjà le centre d'entretien principal des autoroutes et la Gendarmerie vaudoise, s'imposait comme pôle de regroupement de la police cantonale. Encore fallait-il trouver une solution architecturale qui s'accommode de contraintes aussi importantes que l'exiguïté des surfaces à disposition par rapport au programme demandé, les limitations imposées par l'addenda au plan d'extension, l'implantation des bâtiments existants, la présence d'une ligne à haute tension et les nuisances routières.

Parmi les 22 propositions présentées, le concours d'architecture révéla un projet qui frappait par sa simplicité et par une grande économie de moyens formels. Révélation d'autant plus agréable qu'elle émanait d'une équipe de quatre architectes dont trois terminaient leurs études. Après le désistement du seul architecte expérimenté de l'équipe, le maître de l'ouvrage se trouvait confronté à une situation encore plus délicate que celle déjà rencontrée après le concours des Archives cantonales vaudoises. Ainsi naquit BAC, bureau d'architecture renouvelant pour la circonstance une pratique autrefois incontournable : celle qui réunit maître et disciples. Cette expérience, suivie avec circonspection et dont le résultat est aujourd'hui tangible, nous incite à croire que l'association de la jeunesse et de l'expérience est profitable à l'exercice correct d'une profession de plus en plus menacée par les ambitions hégémoniques de certains acteurs économiques prônant un processus simplifié où n'existerait plus qu'un "producteur" face à un "acheteur" du produit fini.

Contrairement au fabricant qui tente d'influencer le choix du client de façon à le diriger vers le produit type dont il maîtrise l'économie, le mandataire indépendant n'est pas handicapé par le souci de rentabiliser un outil de production. Il conserve toujours une liberté plus grande que celle de l'entrepreneur, de jouer avec les composantes de la construction, de manière à obtenir l'optimum recherché. De la conception à l'exécution du centre de la police cantonale, cette marge de manoeuvre a été constamment mise à profit pour choisir les solutions les mieux adaptées aux requêtes du maître de l'ouvrage et des utilisateurs.

La flexibilité, en tant que capacité de répondre à des modifications évolutives d'un programme dans le temps, n'était pas un objectif primordial du projet, ce qui explique par exemple le choix du béton lisse de décoffrage pour les faces intérieures des murs porteurs. A la différence d'un bâtiment neutre, susceptible d'adaptation à des activités variées, la construction s'organise en groupes d'espaces spécifiques mais suffisamment malléables dans leur équipement pour absorber certaines fluctuations du programme. Ainsi, la distribution des câbles électriques et informatiques, alimentant des installations d'une importance vitale pour la police, se fait par réseau horizontal, en faux-plafonds pour les locaux ordinaires, en faux-planchers pour les locaux plus équipés. Reste à espérer que ces espaces techniques, aujourd'hui généreux, suffiront à suivre l'évolution continue de la technologie qui fait qu'un produit électronique devienne obsolète aussitôt mis sur le marché.

A défaut d'être pourvu d'une forte flexibilité qui généralement se développe au détriment de l'architecture, cet ouvrage présente une autre qualité fonctionnelle d'avenir. Il est extensible à partir du noyau vertical de circulation, ce qui permet d'ores et déjà de projeter l'intégration prochaine du corps de la sûreté, achevant ainsi le regroupement des trois subdivisions de la police cantonale.

Mais ceci est une autre histoire qui fera bientôt l'objet d'un nouveau concours d'architecture. Voilà une troisième occasion de construire un site qui, lentement mais sûrement, retrouve une cohérence perdue avec le grignotage, fâcheux pour les uns, inéluctable pour les autres, du paysage rural encore ancré dans notre perception de la Blécherette.

J.-P. DRESCO
Architecte cantonal

J.-V. PITTELOUD
Architecte

L'agrandissement du Centre de la Police cantonale, avec son programme diversifié, distingue deux corps de bâtiments formant une cour avec le bâtiment de Gendarmerie existant depuis 1974 :

le bâtiment de liaison, contenant le restaurant, la cuisine et ses locaux techniques ainsi que le passage principal et unique entre la partie préexistante et le bâtiment de l'Etat-Major, groupant également l'instruction, les services généraux et les locaux techniques.

En plus des limites créées par les bâtiments existants, deux contraintes, inhérentes au site, ont guidé l'implantation :

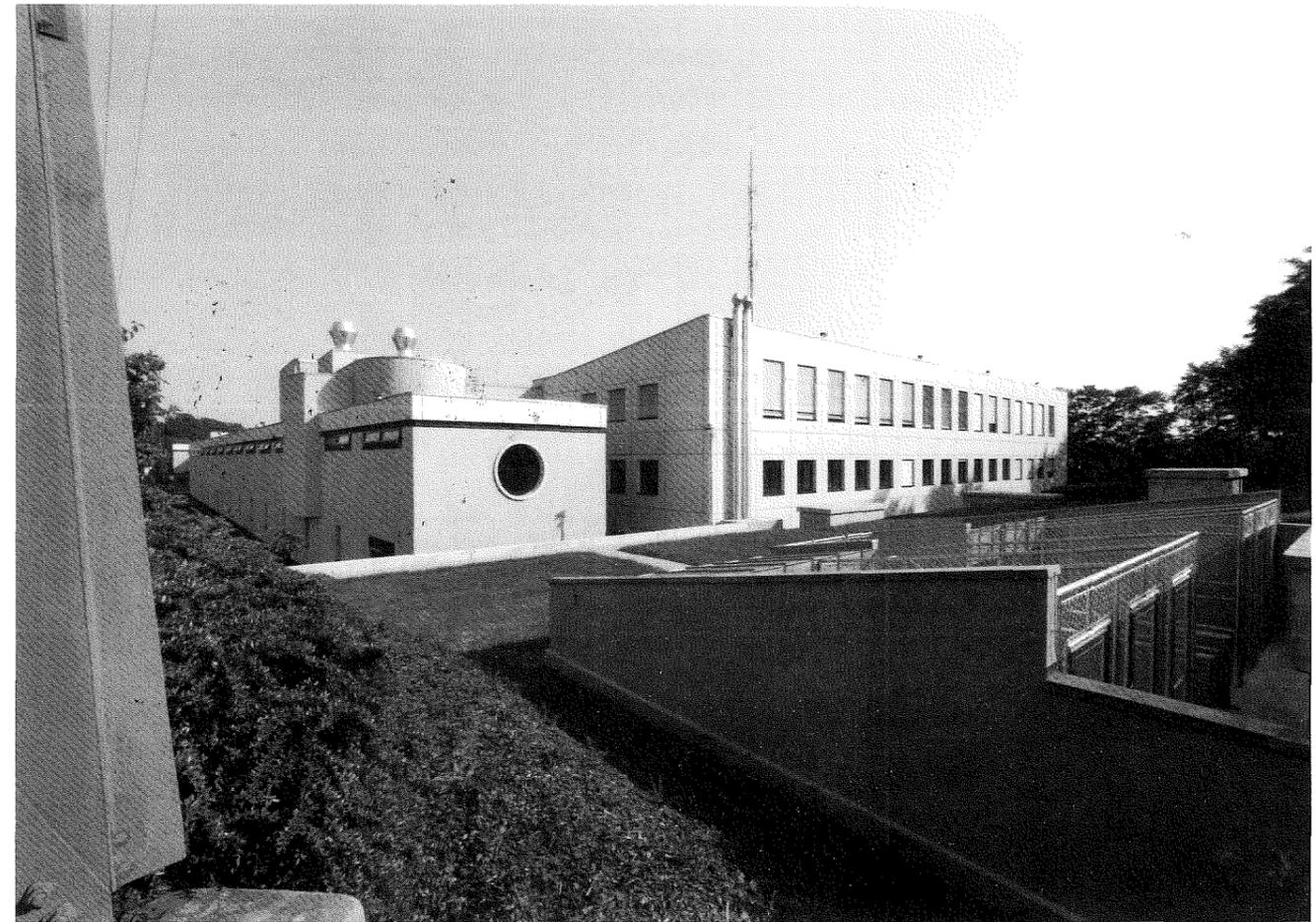
- à l'Ouest, une butte qui sert d'appui au bâtiment de l'état-major;
- au Nord, la ligne à haute tension qui donne une géométrie propre au bâtiment de liaison.

L'entrée principale, et unique pour toute la Police cantonale, se situe dans la césure formée, d'un côté par la longue façade nord du restaurant et de la cuisine, de l'autre côté par la partie elliptique du hall d'entrée. La grande marquise, surgissant du vitrage à double hauteur, souligne ce point exceptionnel.

L'idée d'introversion des nouveaux bâtiments est renforcée par la nature des matériaux utilisés en façade et par la couleur des huisseries : dans les façades extérieures, on retrouve des cadres de fenêtres noirs dans des murs construits en matériaux lourds, tels que béton/maçonnerie ou béton/plaques préfabriquées béton. Ceci contrairement aux façades intérieures qui sont métalliques et blanches. Le choix des matériaux et couleurs se restreint à un minimum de variétés, afin de former des espaces harmonieux et de retrouver le même esprit dans les différentes parties des bâtiments.

Le bâtiment de l'état-major est organisé en trois parties principales :

- à l'Ouest, tous les grands locaux, tels que salle de théorie, bibliothèque, centre d'engagement, salle de judo, etc.;
- au milieu, tous les locaux ne nécessitant pas de lumière, tels qu'archives, sanitaires, vestiaires, stockage divers, etc.;



- à l'Est, tous les bureaux des cadres et autres employés de la Police cantonale. Afin de garantir un apport de lumière naturelle suffisant dans les locaux profonds orientés à l'Ouest, huit puits de lumière ont été disposés sur la longueur du bâtiment. Ces puits assurent aussi un éclairage minimum par les plots de verre dressés du côté du couloir Ouest. Des luminaires, fixés au dessus de ces puits, prolongent cet effet durant la nuit. Du côté Est, ce sont des impostes qui assurent un minimum de lumière naturelle dans le couloir.

Façade ouest avec chenil au 1er plan

La complexité du programme et les exigences fonctionnelles formulées par le maître de l'ouvrage nous ont permis de traiter une multitude de problèmes divers. A l'intérieur d'un seul et même bâtiment, il est en effet rare de se voir confronter à autant de diversité. C'est sans doute une grande chance d'avoir pu commencer la vie professionnelle avec une telle réalisation qui nous a fait voir et apprendre de multiples choses en un laps de temps relativement court.

P. GAMBONI
S. LINK
LT. NGUYEN
Architectes

Hall d'entrée

Le hall d'entrée, bien que contraint par les bâtiments existants à une hauteur sous dalle de 2,4 mètres, augmente d'espace grâce à la double hauteur entre le sas d'entrée et la réception. Le volume semble aussi gagner d'ampleur grâce à la dalle partiellement suspendue et retirée de plus d'un mètre du mur porteur extérieur.

L'étude de la réception a suscité plusieurs essais pratiques concernant la sécurité. Tout a été mis en oeuvre pour que cet aspect difficile à intégrer soit lié de façon harmonieuse à l'expression architecturale.

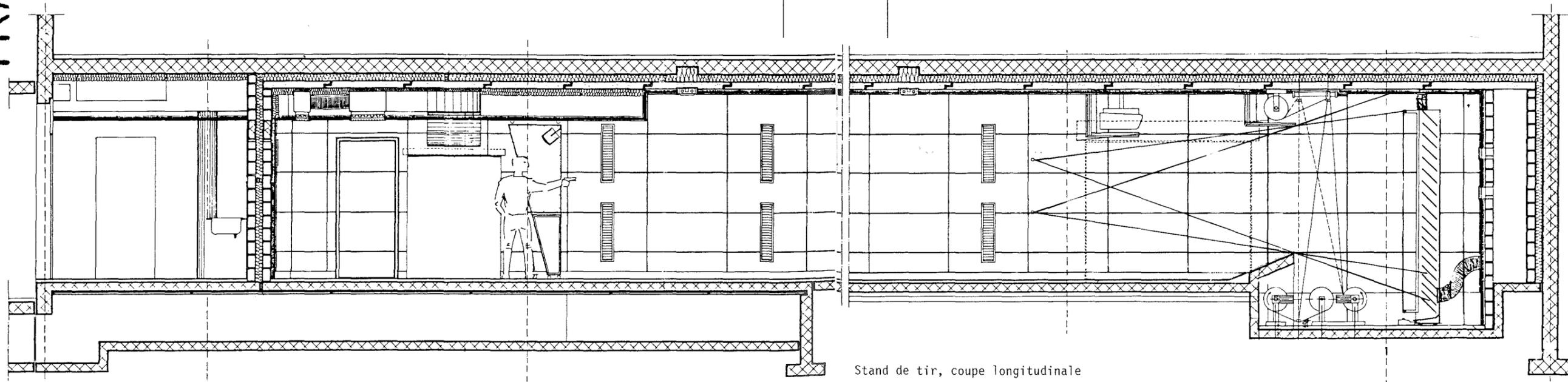
Stand de tir

De par sa localisation partielle sous une zone de bureaux, le stand de tir a été conçu selon le principe de la "boîte dans la boîte". En effet, aussi bien le sol, les parois que le plafond sont entièrement dissociés de la structure porteuse du bâtiment, afin de garantir que les bruits aériens ne puissent se propager dans l'ensemble du bâtiment. Pour obtenir, à l'intérieur même du stand, une bonne absorption des bruits aériens, les parois et le plafond ont été revêtus des mêmes plaques en fibro-ciment, alors que le sol est en "tartan", matériau combinant une bonne



absorption phonique et une souplesse particulièrement appréciée dans la partie du stand réservée au "parcours police". Enfin, l'ensemble du stand est de couleur verte, ce qui favorise la concentration des tireurs.

Axonométrie entrée et réception



Stand de tir, coupe longitudinale

Salle de judo

Comme pour le stand de tir, la conception du tatami a été basée sur une étude des bruits d'impact et des bruits aériens. De par la situation de la salle au dernier étage du bâtiment de l'état-major, les transmissions de chocs aux étages inférieurs firent l'objet de plusieurs essais et mesures effectuées "in situ" sur la base d'un prototype de 4 x 4 m. Ceci permit la mise au point d'une structure composée de vieux pneus (plus de 400) faisant office d'amortisseurs pris en sandwich entre plusieurs couches de bois aggloméré et de matelas de fibre de verre.

Centre d'engagement

Pour ce centre destiné à la conduite et la coordination de toutes les opérations de police, le cahier des charges imposait de concilier efficacité, confort et souplesse d'utilisation.

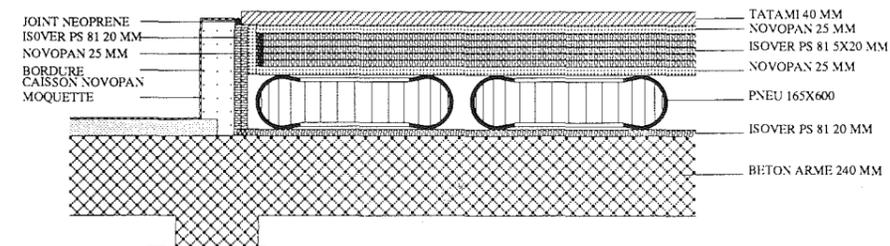
Le local principal est occupé par 5 postes de travail disposés en arc continu convergeant vers une paroi de cartes et tableaux synoptiques placés à une distance moyenne de 5 m. Deux postes, orientés selon une tangente à l'arc, complètent ce dispositif aux extrémités. Chaque poste est équipé d'une dotation technique importante : console radio, moniteur vidéo, ordinateur personnel raccordé au réseau, station de téléphone.

Les aspects ergonomiques ont fait l'objet d'analyses et d'essais multiples, avec les conseils de spécialistes et de l'utilisateur impliqué très tôt dans l'étude de cet aménagement. Par exemple, le système d'éclairage indirect, escamoté dans les décrochements du faux-plafond, assure une absence complète de réflexion directe des tubes lumineux sur les écrans, tout en projetant un maximum de lumière vers les tableaux synoptiques.

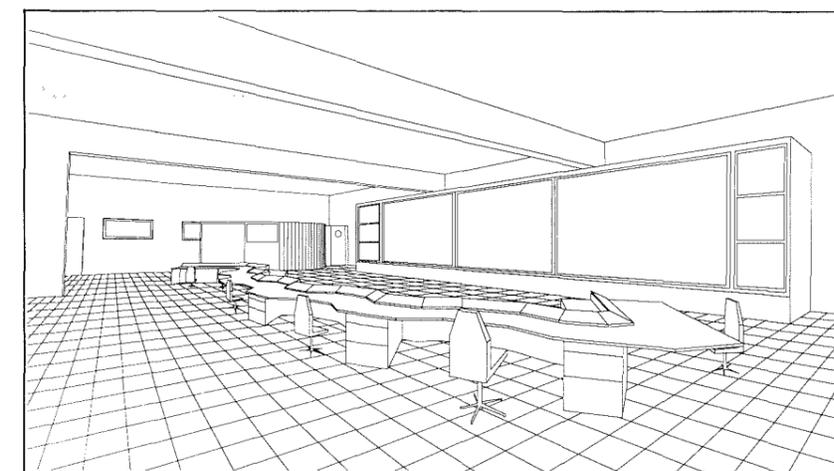
Aucun matériel disponible sur le marché ne convenait aux exigences formulées pour les postes de travail. Un module de pupitre fut donc développé et un prototype de l'ensemble réalisé en vraie grandeur.

L'acoustique, l'isolation, la climatisation, les matériaux et couleurs sont également traités pour obtenir un environnement de travail bien adapté aux missions du centre d'engagement et de transmissions.

P. GAMBONI
S. LINK
LT. NGUYEN
Architectes



Coupe sur tatami



Centre d'engagement

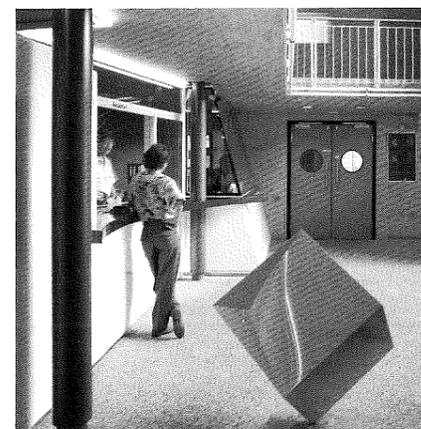
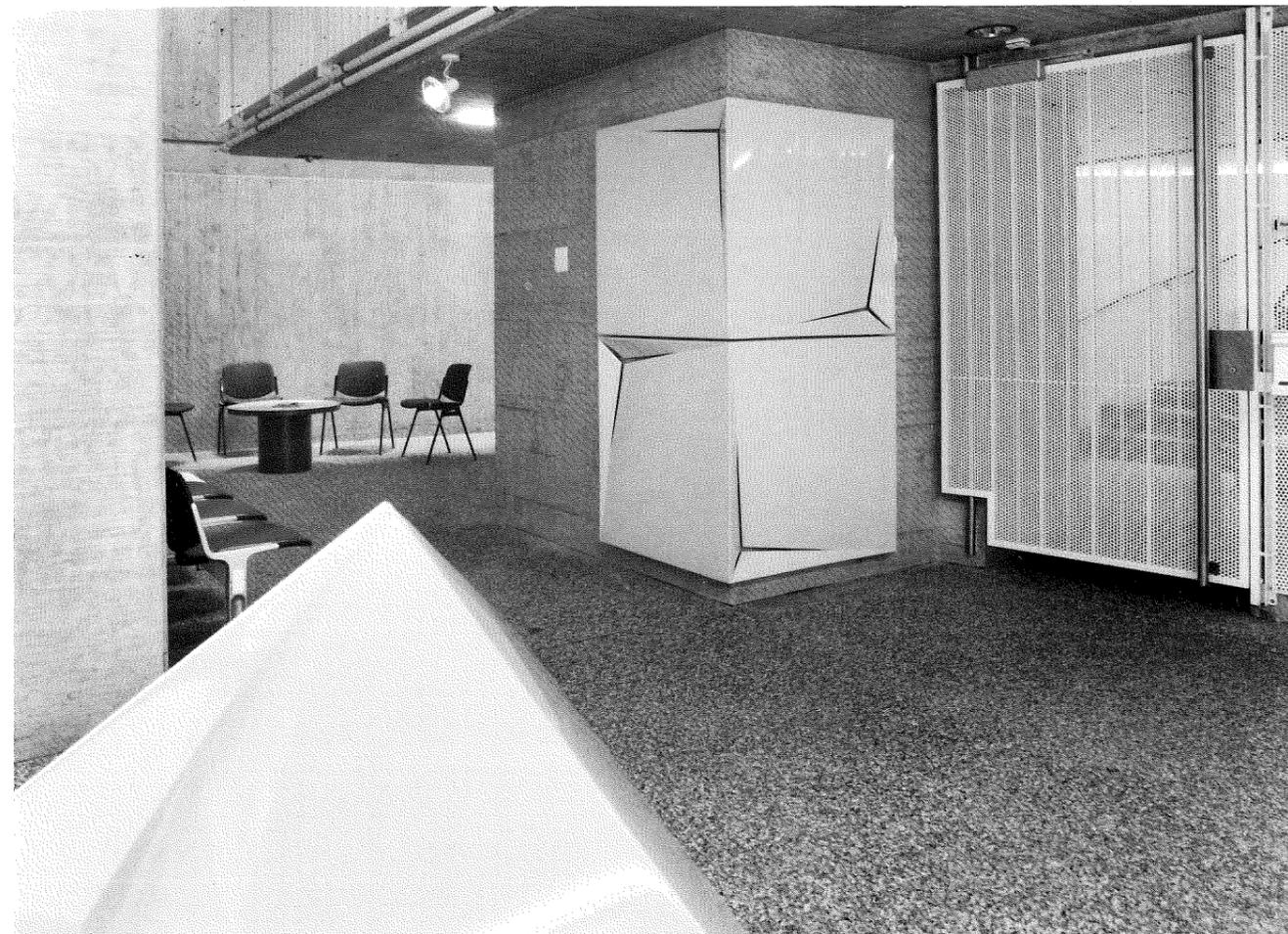
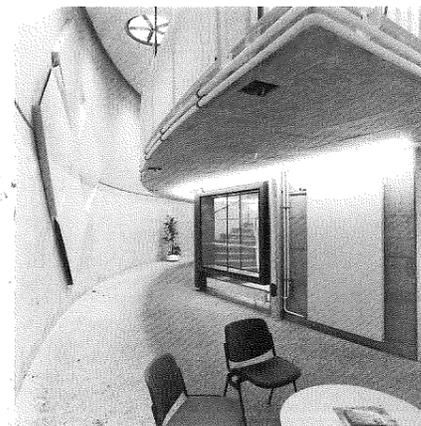
Au commencement était un soleil cubique posé sur la pointe, désireux de s'éclater. Il rêvait de se projeter, de s'amplifier. Il s'anima lentement : chacune de ses six faces se mit à se mouvoir à l'intérieur de la géométrie jaune inscrite dans le carré. Chacune des faces implosa dans un angle, s'incurva, créant une rondeur contenue...

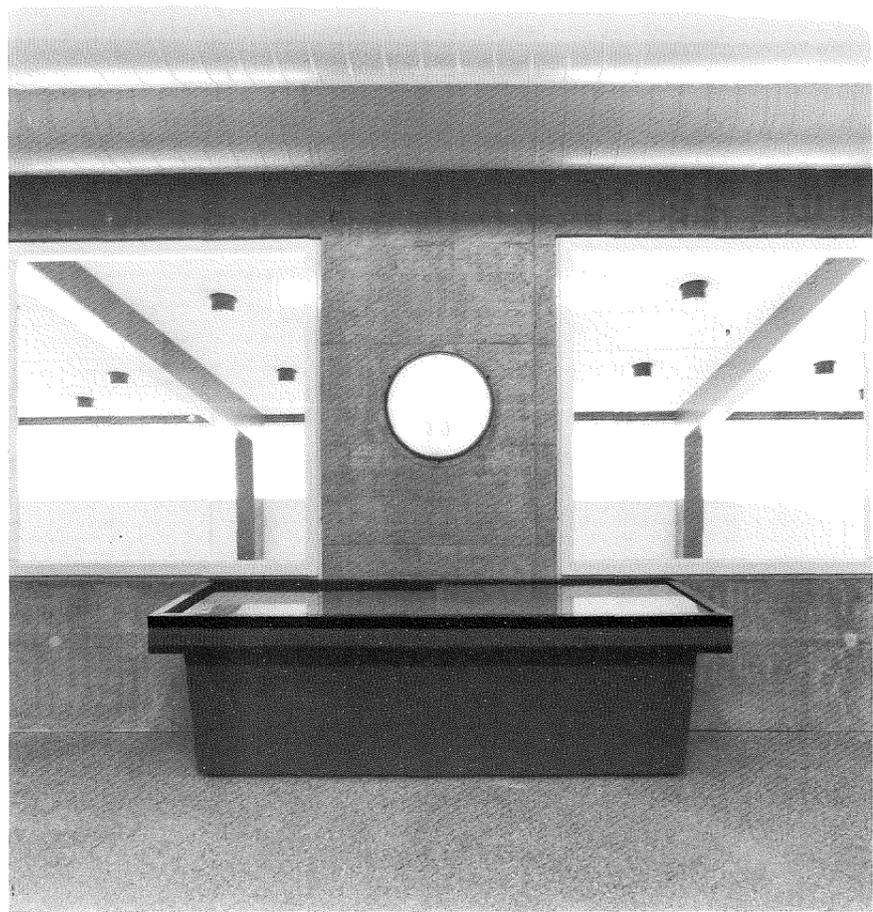
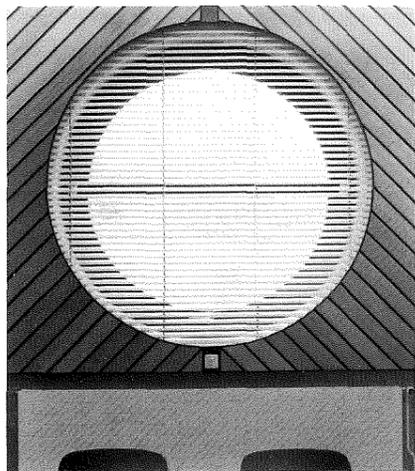
DIAGONALE

...son idée de se projeter fit son chemin... Il prit son envol, s'ouvrit et, dans un mouvement de dédoublement, vint s'encaster dans un volume architectural qui lui masquait provisoirement son horizon...

Halte toute provisoire, en effet. Se dédoublant encore une fois, épris d'espace, l'astre cubique poursuivit sa trajectoire et - géométrie dynamique - vint déployer ses faces au-dessus d'un horizon imaginaire... Le cube s'est métamorphosé.

R. GERSTER
Sculpteur





Les éléments statiques porteurs des diverses parties de la construction sont constitués par des murs en béton lisse de décoffrage et par des piliers soit préfabriqués, soit coulés sur place. Quelques difficultés sont apparues au niveau de la multitude d'évidements et de trous dans les dalles pour les passages des techniques, nécessitant de multiples renforcements.

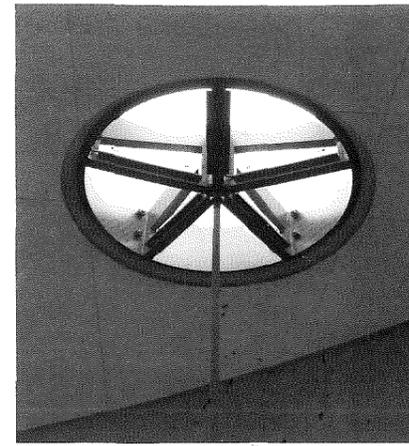
La reconnaissance géotechnique des sols a montré que pratiquement l'ensemble des fondations reposait sur de la molasse catégorie III, c'est-à-dire des matériaux exploitables au Montabert. Afin d'éviter une liaison directe des bétons de fondation avec la molasse, il a été admis de créer un tampon de sable humide de 15 cm d'épaisseur damé. Ce dispositif agit un peu comme un ressort amortisseur d'éventuelles vibrations souterraines, par exemple de frémissements d'ondes telluriques.

L'assise du bâtiment de liaison a nécessité une réflexion statique assez délicate. En effet, des constructions en sous-sol ne permettaient pas de recevoir les charges des nouvelles constructions, et ont imposé de créer une trame autoportante de sommiers importants, dont les appuis étaient reportés à l'extérieur des locaux existants. Un vide sanitaire de faible hauteur fut aménagé pour le passage de nombreux câbles et conduites d'alimentation, impliquant l'utilisation d'éléments légers préfabriqués, utilisés comme coffrage et faisant partie intégrante de la dalle porteuse du rez-de-chaussée.

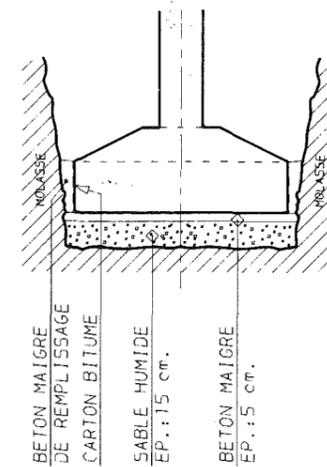
Dans le secteur de l'entrée principale et de la réception, les architectes ont opté pour un éclairage naturel zénithal rasant la courbe du mur de façade au moyen de coupoles alignées au-dessus du bord de la dalle du 1er étage. Le dispositif adopté pour suspendre cette dalle à la toiture est celui d'une structure en forme d'étoile à cinq branches à laquelle le tirant de suspension s'accroche ($\varnothing 32$ mm).

L'entrée principale est signalée par une marquise métallique, en forme de casquette avec 6,80 m de longueur, supportée par des béquilles obliques. La principale difficulté rencontrée était de concilier la finesse désirée par les architectes et la rigidité imposée par le poids de la neige à une altitude de 650.00 m (180 kg/m^2). Ce compromis s'est matérialisé avec une tôle plissée, incrustée de tubes dans les ondes inférieures.

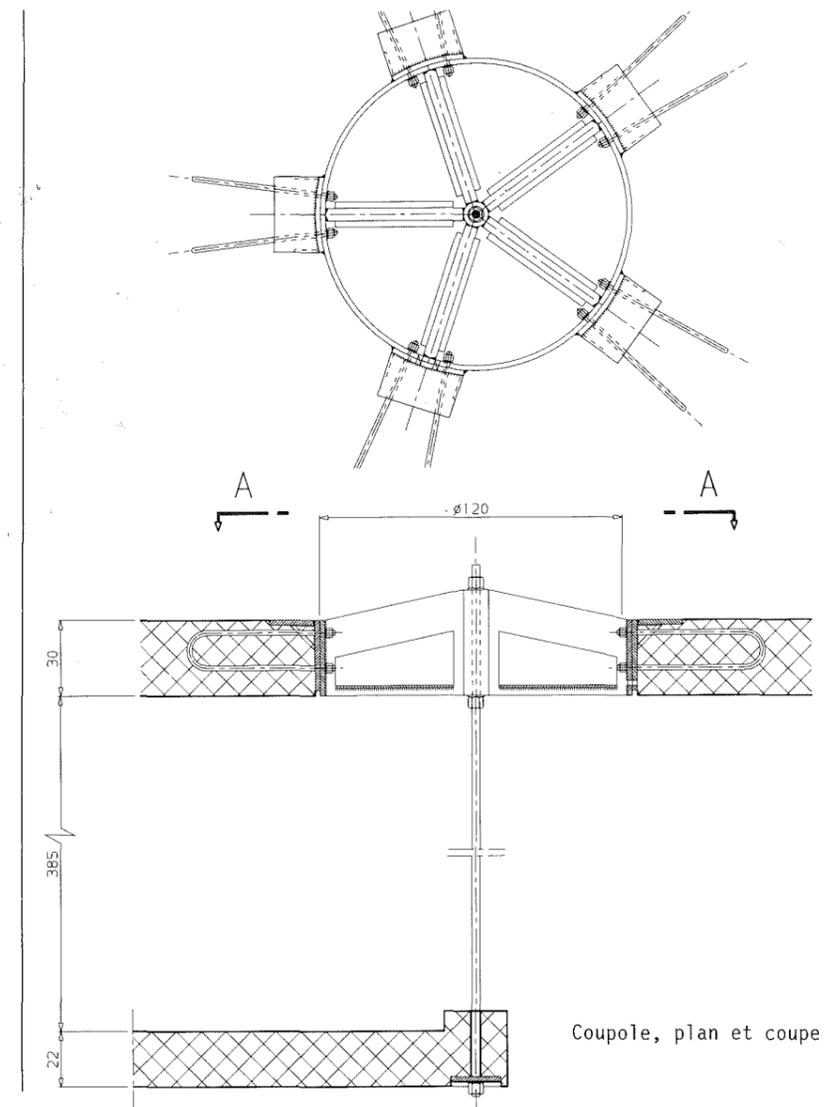
J. AEBI J.-P. SCHOPFER
Ingénieur Ingénieur



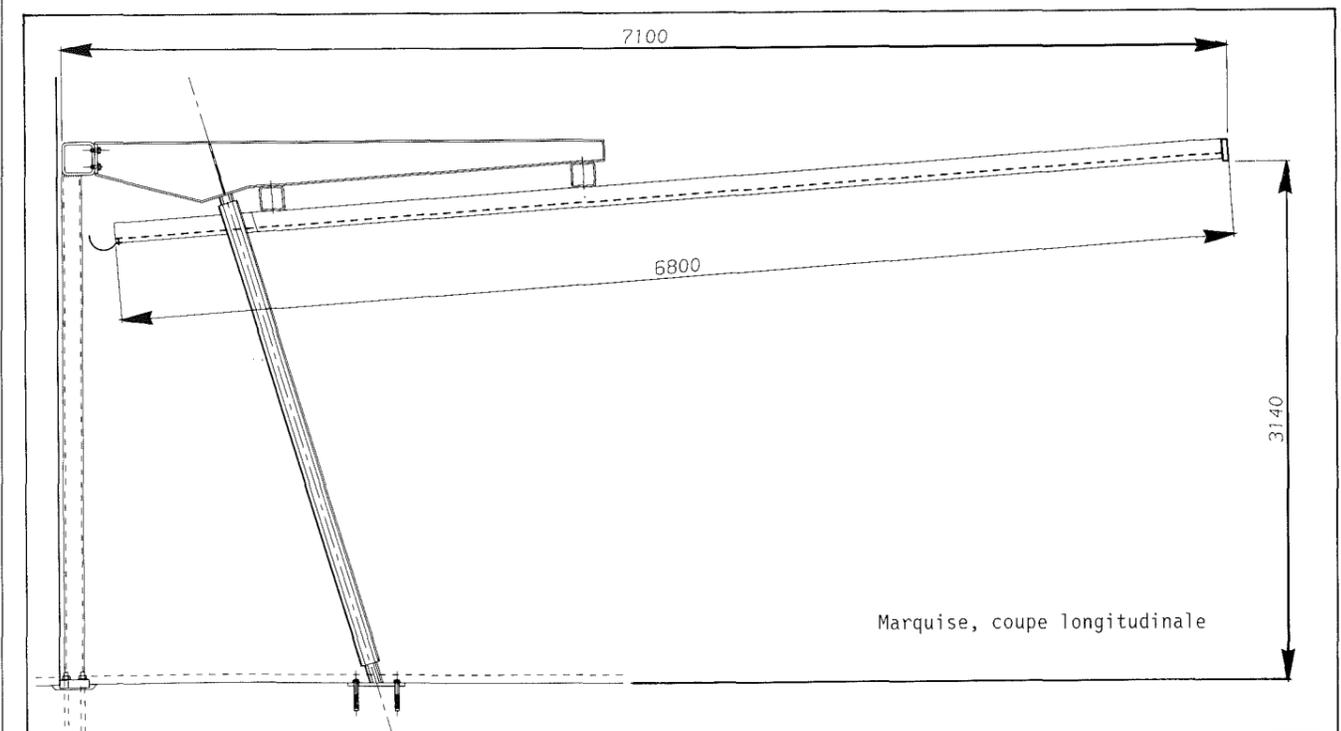
Eclairage zénithal du hall



Fondations, coupe type



Coupole, plan et coupe



Marquise, coupe longitudinale

La nécessité de pouvoir disposer d'installations fiables, capables de répondre en toute circonstance aux exigences d'exploitation, impliquait des concepts de liaisons et d'automatisme d'une technique avancée. Les installations de télécommunication, d'importance vitale pour assurer rapidement les liaisons nécessaires, devaient être interconnectées et intégrées au système informatique d'aide à l'engagement.

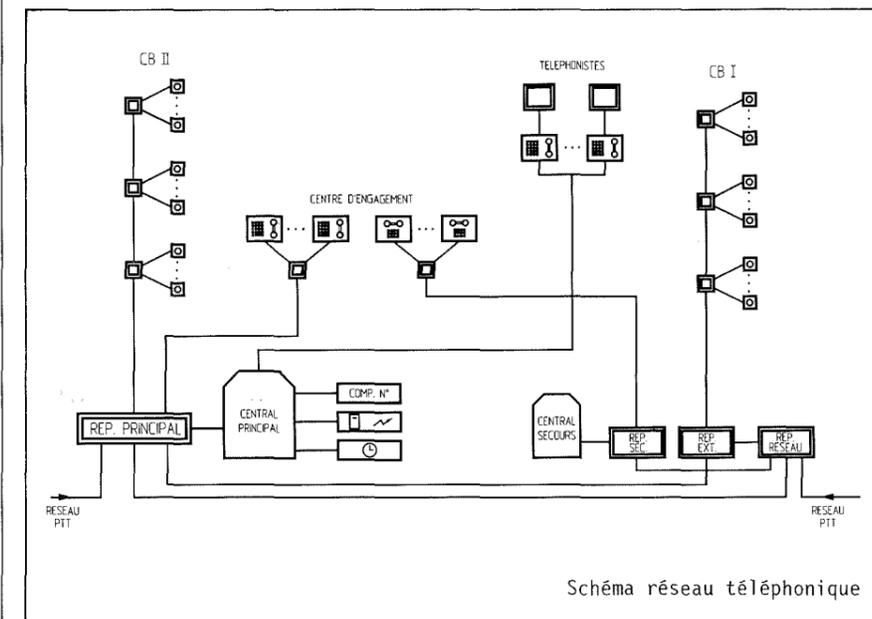
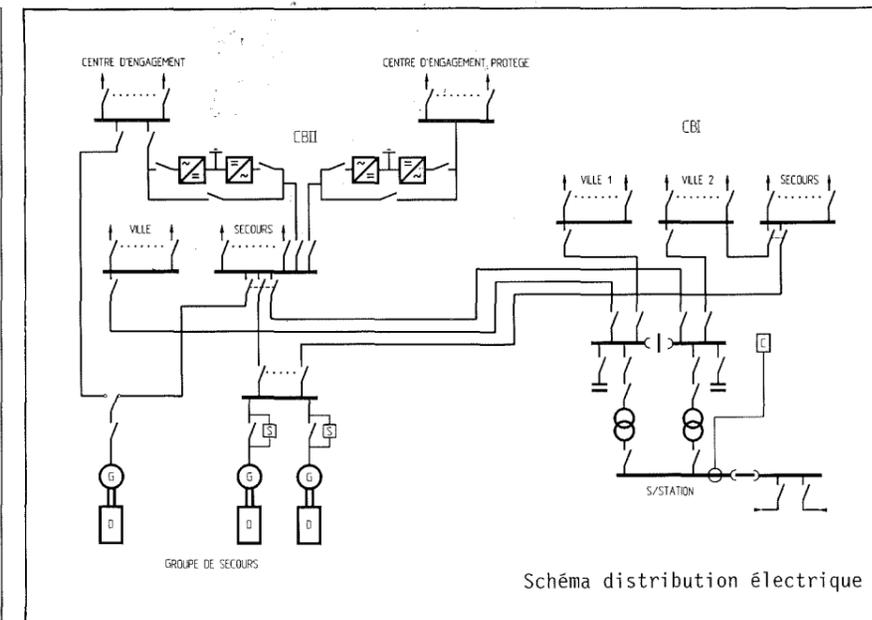
Ces exigences ont fait des équipements et installations électriques une part importante du projet CB2 puisqu'ils représentent le 30 % du coût total de l'ouvrage.

On peut faire la répartition en plusieurs groupes de la manière suivante :

- Les installations électriques à courant fort comprennent l'ensemble de la distribution d'énergie jusque vers les différents consommateurs. L'électricité est fournie à partir d'une sous-station particulière du Service électrique de la ville de Lausanne. Pour pallier aux éventuelles pannes du réseau, 2 groupes électrogènes d'une puissance de 250 kVA chacun sont installés. L'enclenchement est automatique et il est possible de les faire travailler en parallèle sur le réseau. Pour les équipements de télécommunication et ceux liés au centre d'engagement, un équipement d'alimentation sans coupure de 2 x 100 kVA garantit une énergie stable et permanente.
- Les installations téléphoniques, avec un central numérique, font partie intégrante du réseau de l'Etat de Vaud permettant ainsi d'être en liaison interne avec tous les services cantonaux raccordés sur ce réseau. En cas de défaillance du central, un dispositif de secours entièrement autonome permet de garantir l'exploitation des liaisons indispensables au fonctionnement du centre.

Les opérateurs du centre d'engagement disposent de plusieurs liaisons directes avec d'autres services et reçoivent les renseignements nécessaires sur les écrans informatiques. Un système de composition automatique de numéros permet d'effectuer les appels à partir de l'ordinateur.

- Les installations à courant faible telles que la recherche de personnes, l'intercommunication, la sonorisation, la distribution et la synchronisation de l'heure permettent, en complément aux installations téléphoniques, de pouvoir disposer de liaisons rapides et fiables à l'intérieur des bâtiments.



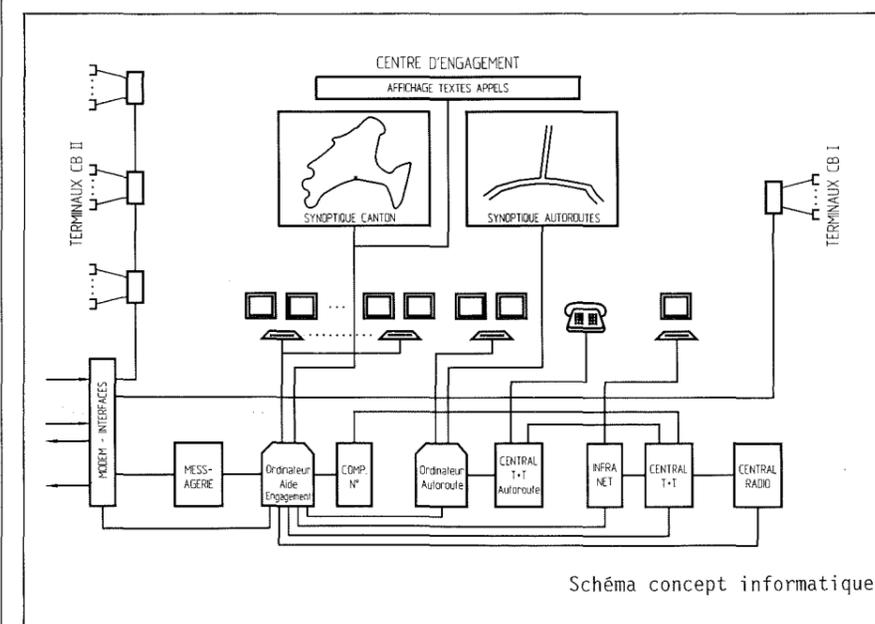
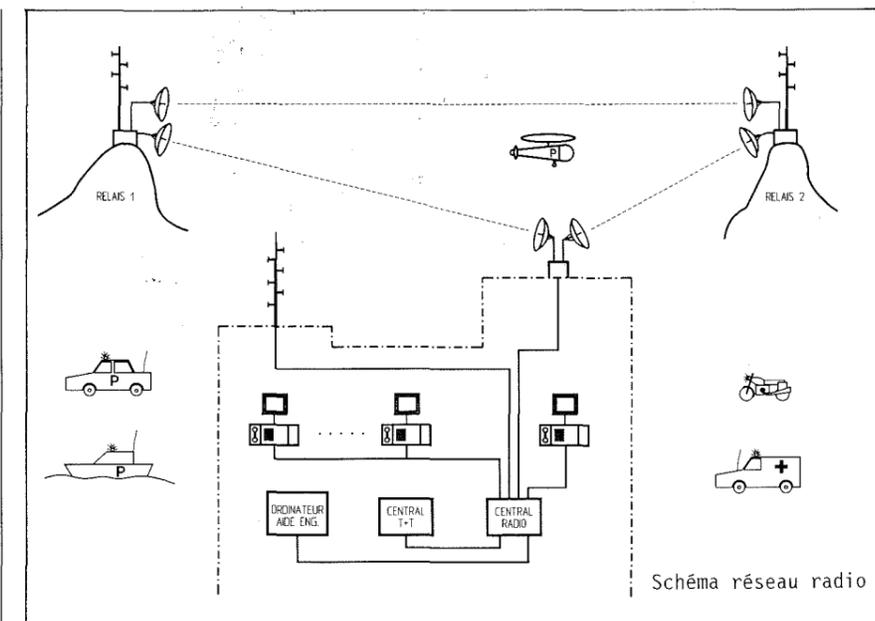
- Les installations de sécurité sont conçues de manière à garantir la protection des équipements et des personnes (détection incendie, extinction automatique, alarmes techniques, ainsi que la protection des accès par badges, surveillance par caméras, etc.). La transmission des informations se fait à la réception principale, avec une redondance au centre d'engagement.
- Les installations de radiotéléphone comprennent une centrale moderne, gérée par ordinateur, pour la couverture radio de l'ensemble du canton, en liaison avec les différents relais.
- L'équipement informatique d'aide à l'engagement, relié à un système de messagerie, donne la possibilité aux opérateurs du centre, avec un logiciel adapté aux besoins de la police, de traiter les différents cas d'intervention. Toutes les opérations sont ainsi répertoriées et protocolées. L'opérateur a à sa disposition des banques de données, instructions, schémas types d'intervention lui permettant de donner les renseignements et directives sans perte de temps.
- Les équipements autoroutiers tels que la réception des appels émanant des bornes autoroutières et la gestion des tunnels se fait également depuis le centre d'engagement, pour l'ensemble du secteur couvert par le centre de la Blécherette.

D'une façon générale, tous les éléments liés à la réception des informations et aux mesures d'intervention sont pourvus de systèmes redondants séparés, quelquefois moins performants mais qui permettent d'assurer l'efficacité nécessaire aux tâches de la police.

Comme dans beaucoup d'installations complexes de ce genre, où un grand nombre de représentants de l'exploitant, d'entreprises, de fournisseurs et d'instances de services (PTT, SI, etc.) sont concernés, l'ingénieur doit consacrer un travail important à l'organisation et à la coordination. En particulier, le déménagement de la police cantonale, depuis Cité-Derrière à la Blécherette, a occasionné une préparation méticuleuse pour éviter une interruption des communications.

Ces études et travaux ont pu être menés à bien grâce à la confiance témoignée par les responsables de l'Etat de Vaud, et au travail important des représentants de la police cantonale dans la mise au point de concepts et détails d'exécution. Nous leur exprimons notre gratitude et nos sincères remerciements.

J.-M. BERTHET
Ingénieur



Après 15 ans de production de chaleur au profit unique de la 1ère étape du Centre de la Blécherette, la centrale thermique provisoire de Rionzi a été mise hors service en 1990 par les S.I. de Lausanne qui renonçait ainsi à développer son réseau Nord-Ouest de chauffage urbain.

Compte tenu des puissances en jeu et de l'existence de 3 citernes de 250'000 litres chacune en état de fonctionner, le recours au couplage chaleur-force s'avérait a priori une solution de substitution compétitive. Hélas, la mise en conformité d'un tel système avec les prescriptions fédérales de protection de l'air entraîne une augmentation de 20 % au moins des charges annuelles. Aussi est-ce finalement la solution traditionnelle, électricité de réseau - gaz/mazout, qui a été retenue.

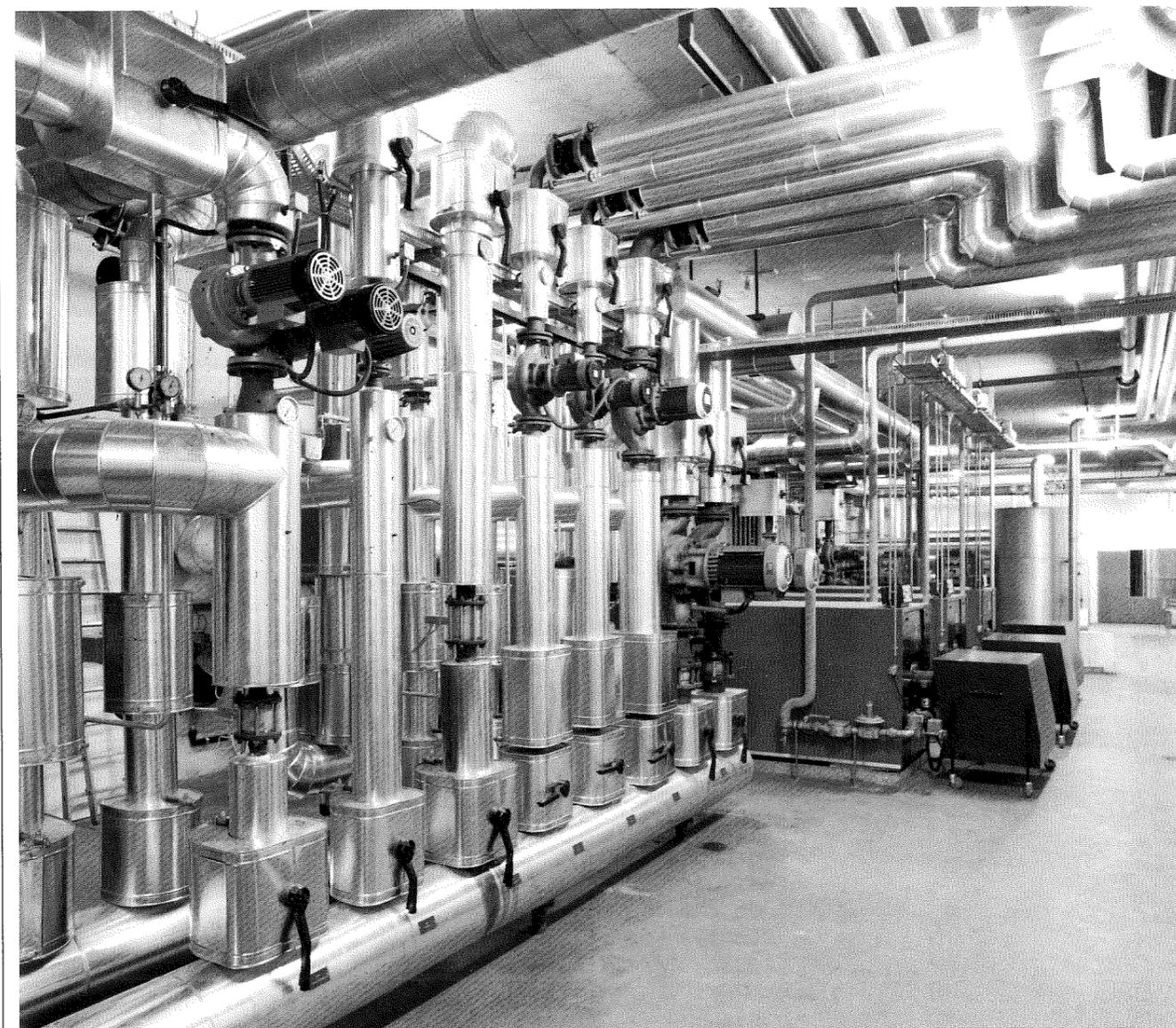
Pour satisfaire la consommation annuelle de 5'040 MWh/an effective à CB1 et celle de 1'173 MWh/an simulée à CB2, trois chaudières d'une puissance unitaire de 1'265 kW ont été installées dans le local du Service des routes, anciennement occupé par les échangeurs de chaleur.

A partir de la chaufferie, deux réseaux de conduite à distance, avec débit et température variables, alimentent les trois sous-stations de CB1 et les trois sous-stations de CB2 en chaleur et eau chaude sanitaire. La distribution de chaleur dans les locaux de CB2 est assurée par des corps de chauffe statiques à moyenne température. Le réseau hydraulique de chauffage alimente également les monoblocs des installations de ventilation réparties dans les bâtiments de Liaison et d'Etat-Major.

Un système de comptage d'énergie concernant les consommations des différentes sous-stations permet de ventiler les frais d'exploitation par service d'activité. Les équipements en chaudière et brûleur pourront en tout temps être adaptés afin de satisfaire aux nouvelles normes fédérales sur la protection de l'air (OPair).

2'600 ml de tuyauterie ont été nécessaires aux raccordements des quelques 110 appareils sanitaires installés dans le complexe CB2. La récupération de chaleur, dégagée par les groupes frigorifiques du restaurant, permet d'élever de l'ordre de 25 degrés la température de l'eau froide. Le complément d'énergie pour cette eau chaude est fourni par la chaufferie alimentée en gaz naturel par une conduite conçue pour une pression de 5 bar et pour un débit de 5 à 20 m³/h.

P. TISSIERES P. CHUARD
Technicien Ingénieur



Chaufferie

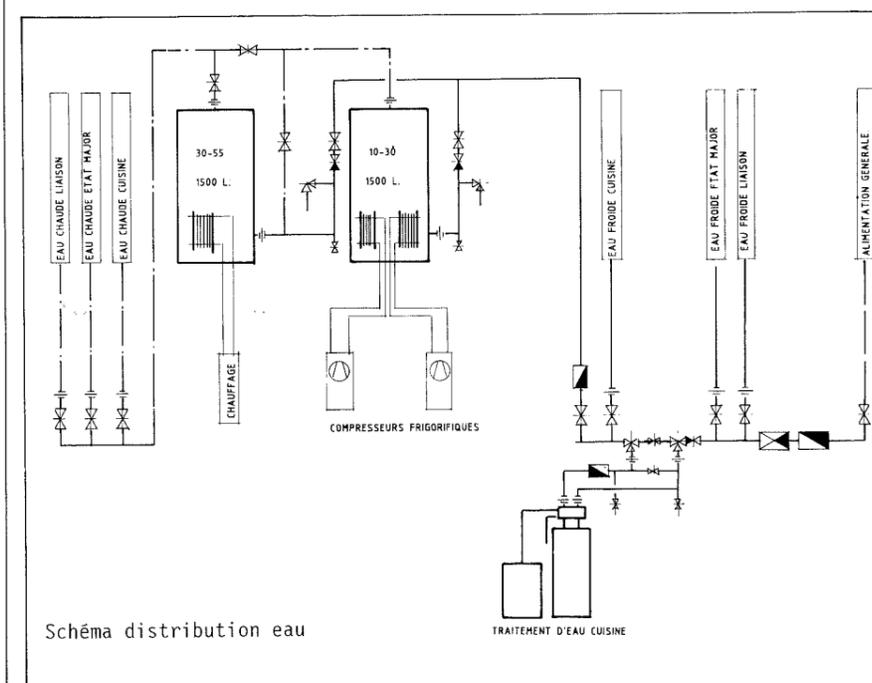


Schéma distribution eau

La diversité des besoins a conduit à l'installation d'unités de renouvellement d'air spécifiques à chacune des activités rassemblées dans la nouvelle construction :

- Pour les 5'500 m³/h renouvelés dans les locaux du sous-sol et les 18'500 m³/h renouvelés dans le centre d'engagement, une part de l'air repris est recyclée aux deux monoblocs de pulsion. Ceux-ci sont équipés de batteries de chauffage et de refroidissement, ainsi que d'un humidificateur.
- Pour les 16'855 m³/h d'air pulsé et les 14'645 m³/h d'air repris dans les locaux du rez, du 1er et 2ème étage, le monobloc est équipé d'une récupération air/air par échangeur à plaques. Dans les salles de théories situées au 2ème étage, les évacuations sont effectuées au moyen de tourelles sur toiture.

Les trois monoblocs mentionnés ci-dessus sont raccordés au réseau d'eau glacée dont la production, par système free-cooling, est installée sur la toiture du bâtiment de l'état-major. Un double circuit frigorifique assure la sécurité de la distribution. L'évaporateur peut fournir jusqu'à 127 kW de froid.

- Pour les 10'000 m³/h du restaurant et pour les 6'000 m³/h de la cafeteria, l'air aspiré fait l'objet d'une récupération de chaleur à plaques air/air.
- Pour les 6'000 m³/h d'air évacués dans la cuisine, la dépression est partiellement compensée par un monobloc pulsant 5'000 m³/h. Un circuit de récupération de chaleur à eau glycolée assure le préchauffage de l'air de pulsion.
- Pour le stand de tir, les émanations de plomb impose un taux horaire du renouvellement d'air égal à 40 x le volume. Ce qui nécessite un débit de 45'000 m³/h d'air pulsé et de 47'000 m³/h d'air évacué à travers un circuit de récupération de chaleur à eau glycolée.

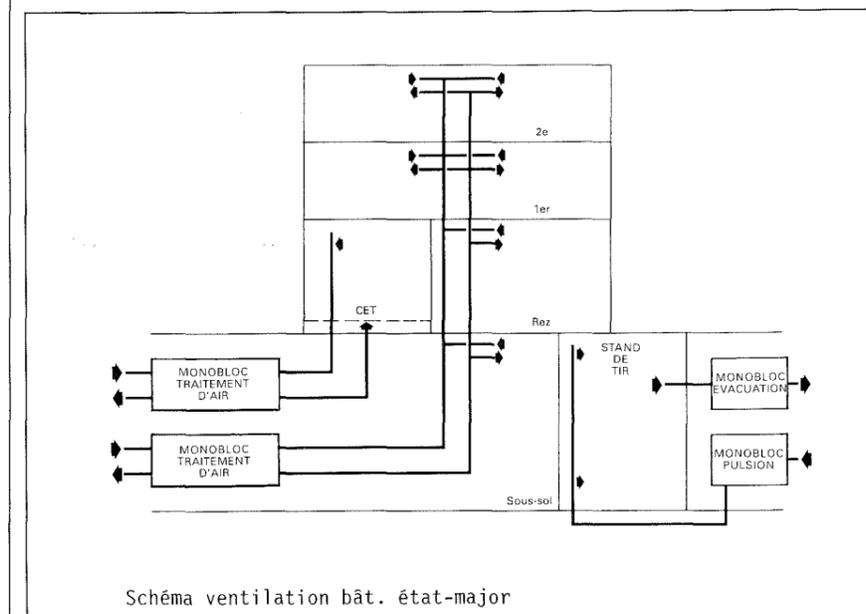
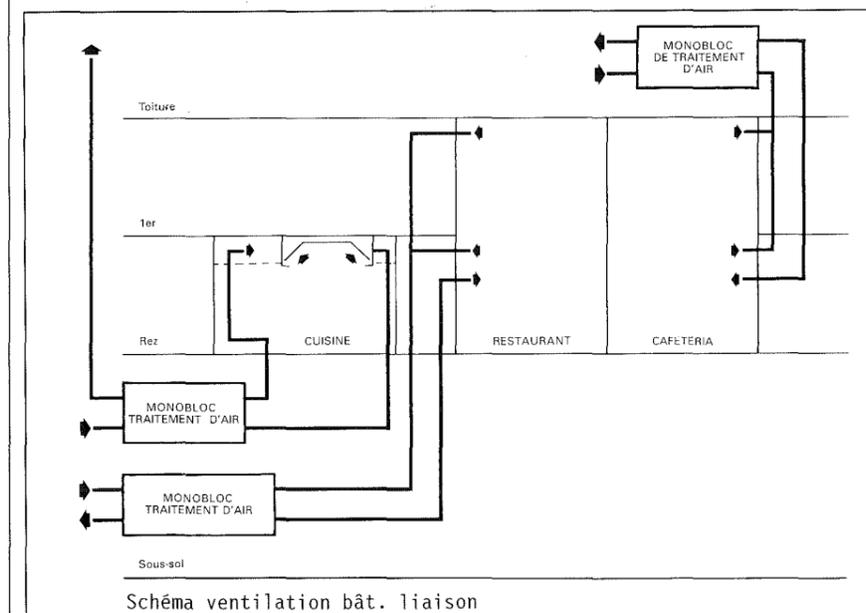
Les locaux abritant les équipements électroniques délicats sont maintenus à température constante et au niveau d'humidité souhaité, au moyen d'armoires de climatisation à double circuit frigorifique. Le refroidissement des condenseurs est assuré par réseau d'eau glycolée raccordé à trois aérorefroidisseurs installés en toiture.

Toutes les installations d'aspiration des blocs sanitaires sont également disposées en toiture.

P. CHUARD
Ingénieur



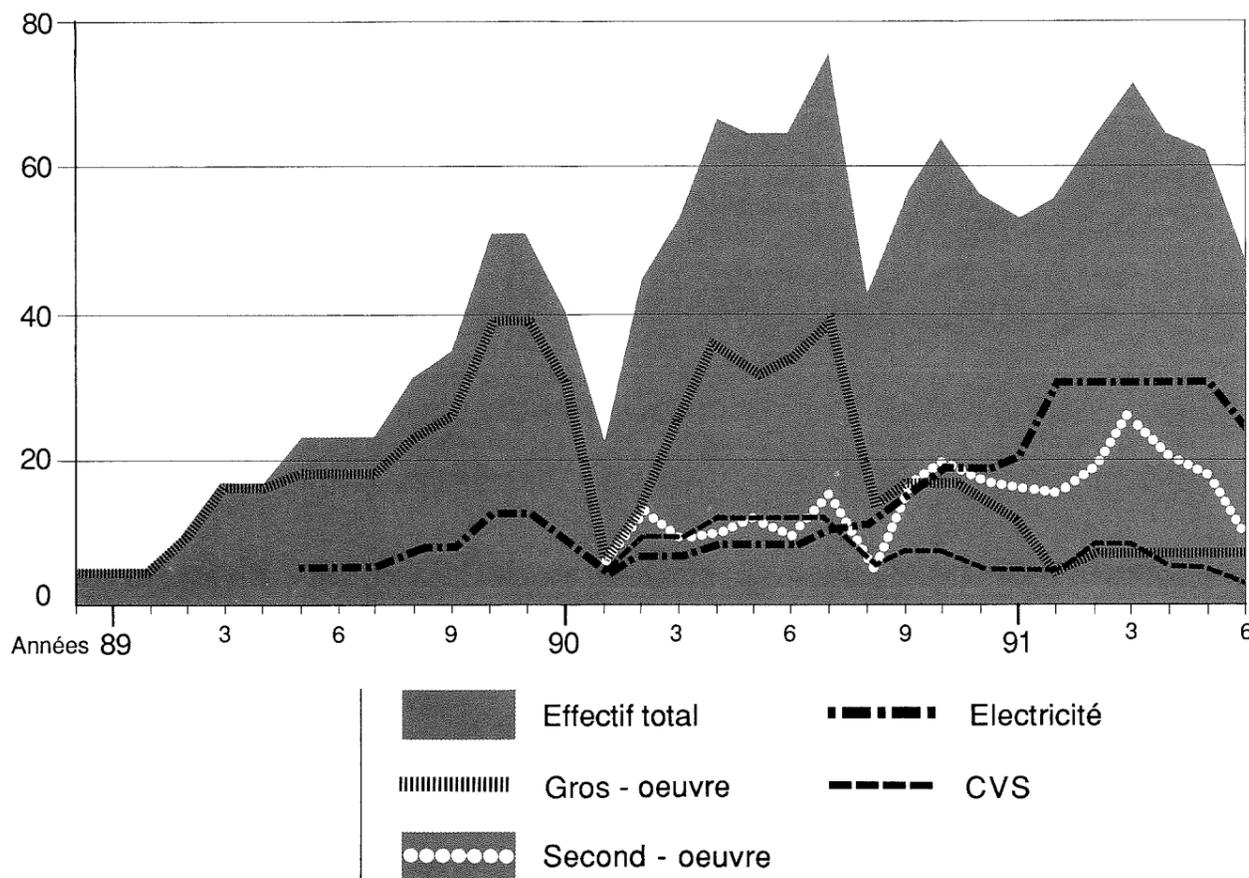
Installations sur toiture



Concours d'architecture	février à juillet 1986
Attribution des mandats	septembre 1986
Soumissions	décembre 1987
Devis détaillé	juillet 1988
Début du chantier	novembre 1988
Bâtiment hors d'eau	août 1990
Fin des travaux ouvrages nouveaux	juin 1991
Ouverture au public	4 juin 1991
Inauguration	25 septembre 1991

CHANTIER CB 2

EFFECTIF DES OUVRIERS



L'opération CB2 est subdivisée en 4 ouvrages : les bâtiments de liaison et de l'état-major sont des constructions nouvelles, tandis que le bâtiment de la gendarmerie et la chaufferie sont des transformations de locaux existants.

OUVRAGES

	Bâtiment état-major	Bâtiment liaison	Bâtiments nouveaux	Bâtiment gendarmerie
--	---------------------	------------------	--------------------	----------------------

SURFACES

Surface brute de plancher m ²	5'700	m ² 2'690	m ² 8'390	m ² 1'200
Surface de circulation horizontale	820	849	1'669	-----
Surface de circulation verticale	43	134	177	-----
Surface utile (UF)	3'857	1'315	5'172	-----

CUBE SIA

2ème étage	m ³ 5'200	-----	m ³ 5'200	-----
1er étage	5'000	m ³ 4'800	9'800	-----
rez-de-chaussée	5'100	5'200	10'300	m ³ 1'700
sous-sol	7'400	3'100	10'500	2'600
Total	22'700	13'100	35'800	4'300

COÛTS UNITAIRES

Frais/m ³ SIA 116	630.--	687.--	650.--	410.--
Frais/m ² SBP1	2'508.--	3'345.--	2'777.--	1'460.--
Frais/unité UF	3'707.--	6'844.--	4'505.--	-

Ces coûts unitaires correspondent au décompte provisoire effectué le 6 août 1991 (fin du chantier bâtiments état-major + liaison). Les paiements effectués à l'achèvement de ces travaux correspondent au 75% des engagements.

INDEXATION DU COÛT DE LA CONSTRUCTION, selon l'indice de Zürich

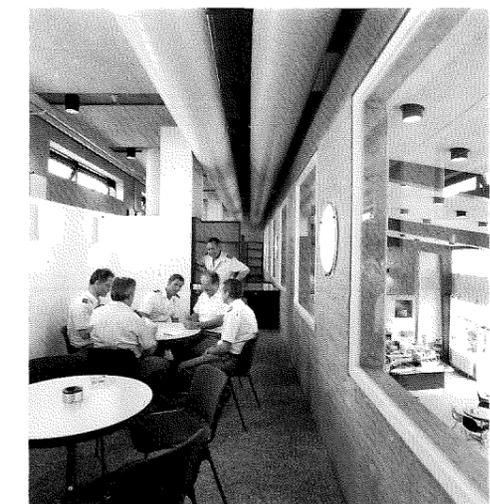
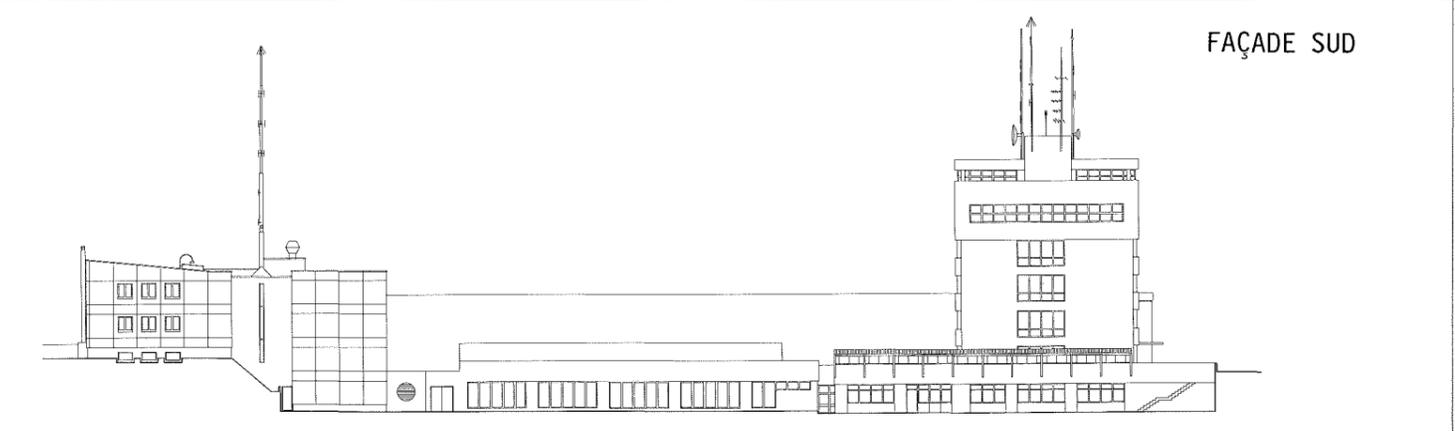
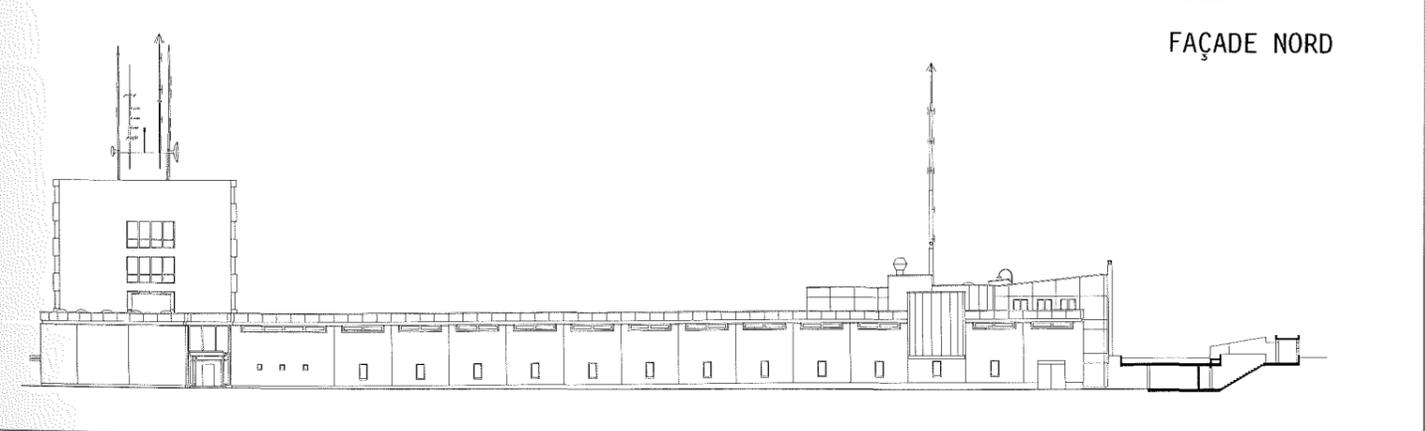
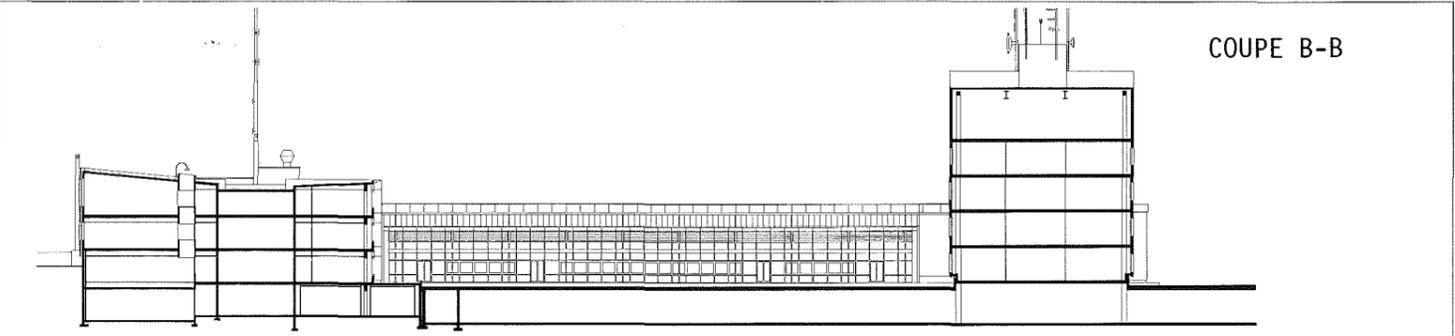
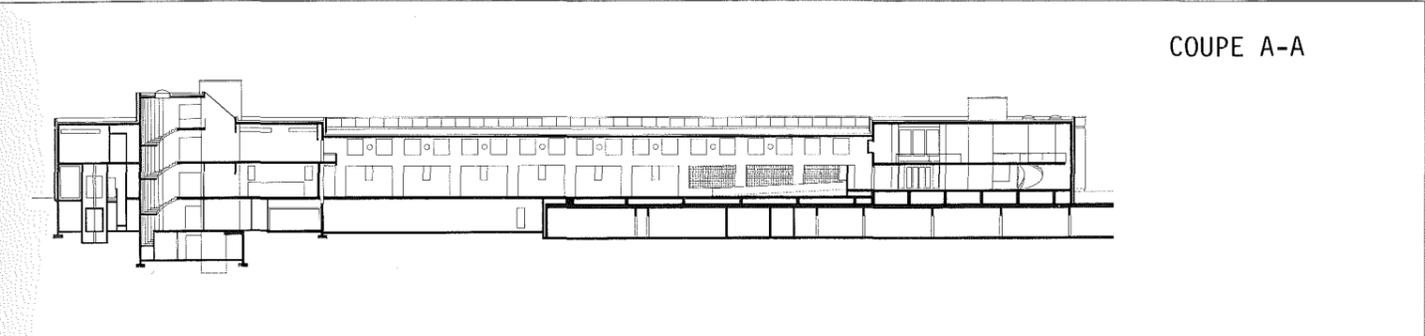
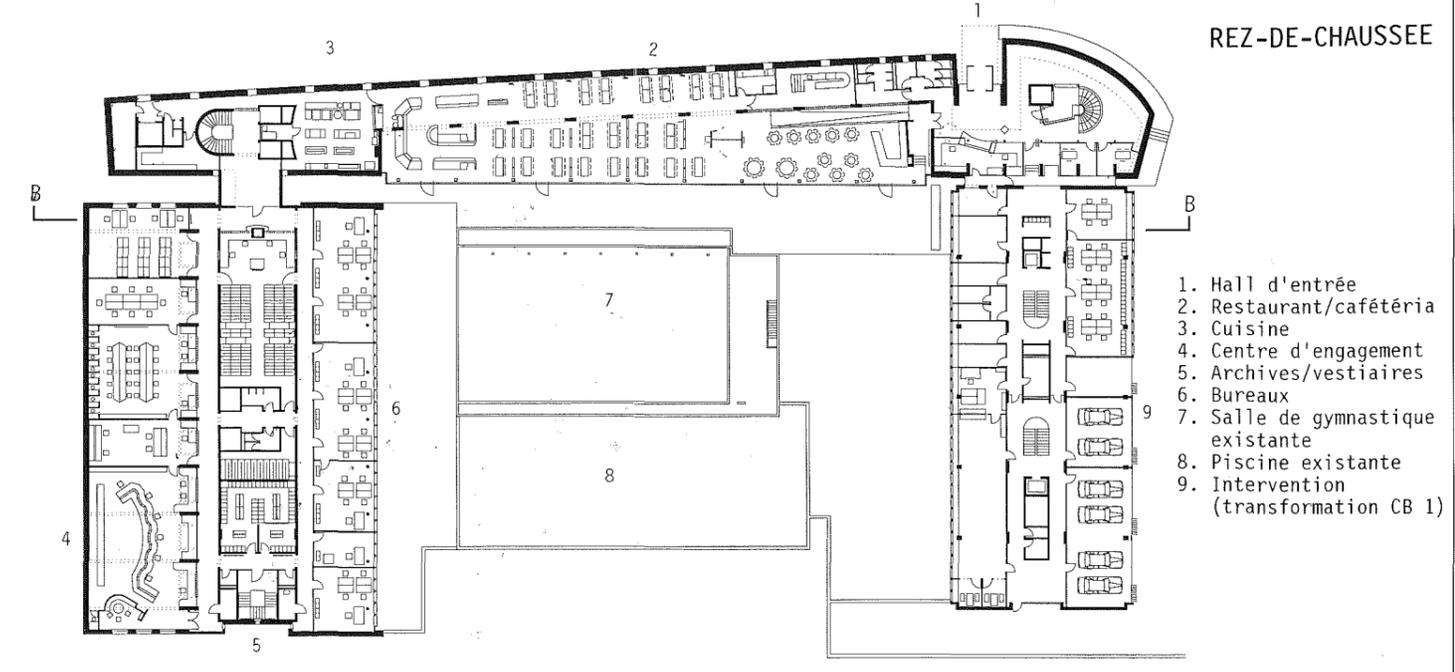
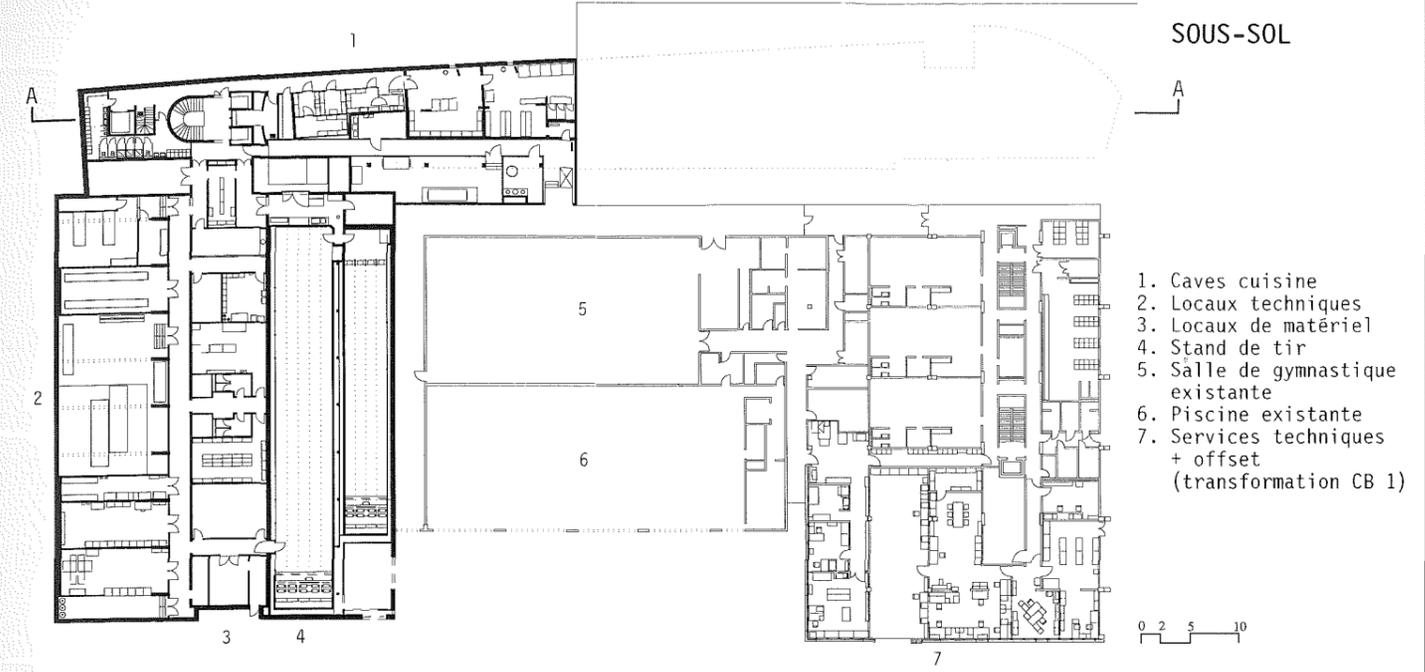
Devis général :	indice ZH au 01.04.1988 :	145,7	
Début des travaux :	indice ZH au 01.10.1988 :	146,9	100
Fin du chantier CB2 :	indice ZH au 01.04.1991 :	176,9	120,4
Moyenne au 2/3 du chantier :	indice ZH au 01.04.1990 :	166,7	113,5

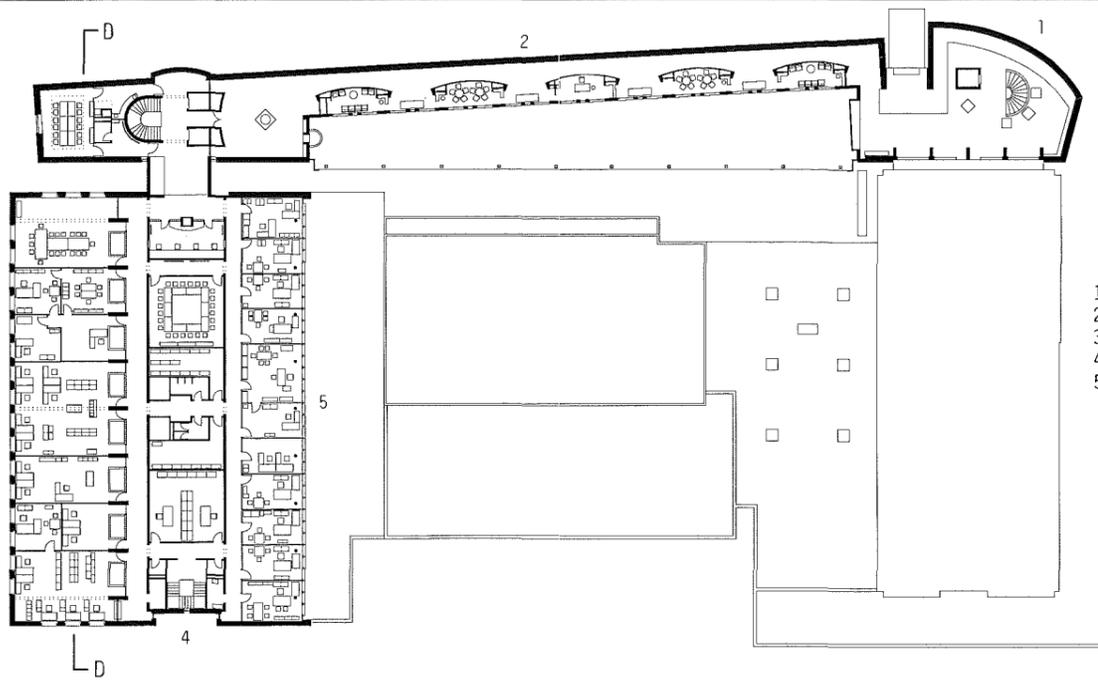
WALO BERTSCHNINGER SA	Chapes, sols sans joints	St-Sulpice
GIOVANNA SA	Agencement cuisine	Clarens
HOBART (SWISS) SA	Lave-vaisselle	Renens
SCHNEIDER ISOLATIONS SA	Faux-plafonds, revêt. parois et plafonds	Lausanne
RENOMOTOR SA	Groupes électriques de secours	St-Sulpice
LENZLINGER SÖHNE AG	Faux-planchers	Uster
TAPIS-SERVICE SA	Revêt. sols textile	Lausanne
REGENT SA	Fourniture lustrerie	Le Mont
ROVO-RD SA	Lustrerie	Lausanne
EICHHORN J.-J.	Eléments métal. préc.	Lausanne
ZIMMERLI R. SA	Ouvrages métalliques	Tolochenaz
LEDERMANN SA	Menuiserie	Lausanne
PAGANI & FILS SA	Mobilier administratif	Echallens
NOTEK SA	Armoires vestiaires	Commugny
DYNAMIS SPORTSHOP	Tatami judo	Zürich
VERMOT & CIE SA	Système de verrouillage	Crissier
HUMAIR & AYER	Carrelages, revêt. faïence	Cugy
ISOFLAM SA	Obturation coupe-feu	Lausanne
CODELEC SA	Equip. stand de tir	Romont
STC CHUR AG	Armoires à filtres	Chur
UTIGER U.	Places de travail du CE protégé	Stettler
LETRONA AG	Mâts d'antenne	Friltschen
STORES-SERVICE	Stores d'obscurcis.	Pully
MABILLARD SA	Huisseries et portes métalliques	Crissier
UNI-NET SA	Nettoyage des bâtim.	Lausanne
COMMUNAUTE TUS	Alarmes infranet	Zollikofen
SECURITAS	Surveillance	Lausanne
RAMELET SA	Constructions acier	Lausanne
CALAME A.	Mobilier restaurant et cafeteria	Prilly
LISTA ORGANISATION SA	Mobilier administratif	Lausanne
HUNZIKER KAL SA	Mobilier d'enseign.	Ecublens
KUFFNER SA	Signalisation int.	Vevey
NEON IMSA SA	Signalisation ext., couvert transparent	Cheseaux
LEVER & SUTTER AG	Matériel d'entretien	Münchwilen
ERGOSTYLE SA	Chaises de bureau	Le Mont
CASIO	Caisses enregist.	Lausanne
CHARMOY J.-F.	Jardinage	La Croix-s/Lutry
WEBS SA	Panneau de chantier	Etagnières

OYEX CHESSEX & CIE SA	Béton armé	Lausanne
ASCOM HASLER SA	Maçonnerie	Orbe
GRICHTING & VALTERIO	Protection foudre	
GROSSENBACHER AG	Inst. électriques à courant fort	Lausanne
OFATEC SA	Inst. téléphoniques à courant faible, antennes radio	Crissier
PERRET FRERES SA	Alimentation sans coupure	Lausanne
BESSON BERNARD	Inst. sanitaires	Lausanne
KARLEN SA	Constructions métal. Transf. hall d'entrée, portes, vitrages métalliques	Le Mont
CERBERUS SA	Détection incendie, inst. anti-intrusion	Villars-Ste-Croix
GEILINGER SA	Ventilation d'abris	Lutry
TABELCO SA	Tableaux secondaires	Yvonnand
DEXA SA	Tableaux bât. gendarm.	Ecublens
TELEPHONIE SA	Inst. de surveillance vidéo, audio-visuel	Lausanne
ASCOM HASLER SA	Inst. du contrôle d'accès	Lausanne
MONOD SA & DEL MORO	Ventilation	Prilly
COUFER SA	Ferblanterie	Vernand-Dessous
DENTAN G. SA	Etanchéités souples	Prilly
SCHINDLER SA	Ascenseurs	Lausanne
ASCOM RADIOCOM AG	Radio-téléphones	Türgi
OLIVETTI SA	Informatique d'aide à l'engagement	Lausanne
SIRAT SA	Eclairage de secours	Lausanne
ALVAZZI SA	Inst. chauffage	
FELIX CONSTRUCTIONS SA	Inst. sanitaires	Orbe
CACHIN & STREBEL SA	Façades métalliques	Bussigny
SCHILLING J.-F.	Fenêtres, portes ext.	Le Mont
THERMA SA	Menuiserie	Lausanne
UNIFROID SA	Bureau type	Lausanne
GABELLA VERRES SA	Appareils thermiques	Cugy
CRIVELLI SA	Inst. frigorifiques	
BASTIAN R. SA	Inst. frigorifiques	
	Vitrages spéciaux, béton translucide	Eclépens
	Plâtrerie, peinture	Lausanne
	Huisseries métal., portes, cloisons	Savigny

CENTRE DE LA POLICE CANTONALE VAUDOISE - BLECHERETTE 2

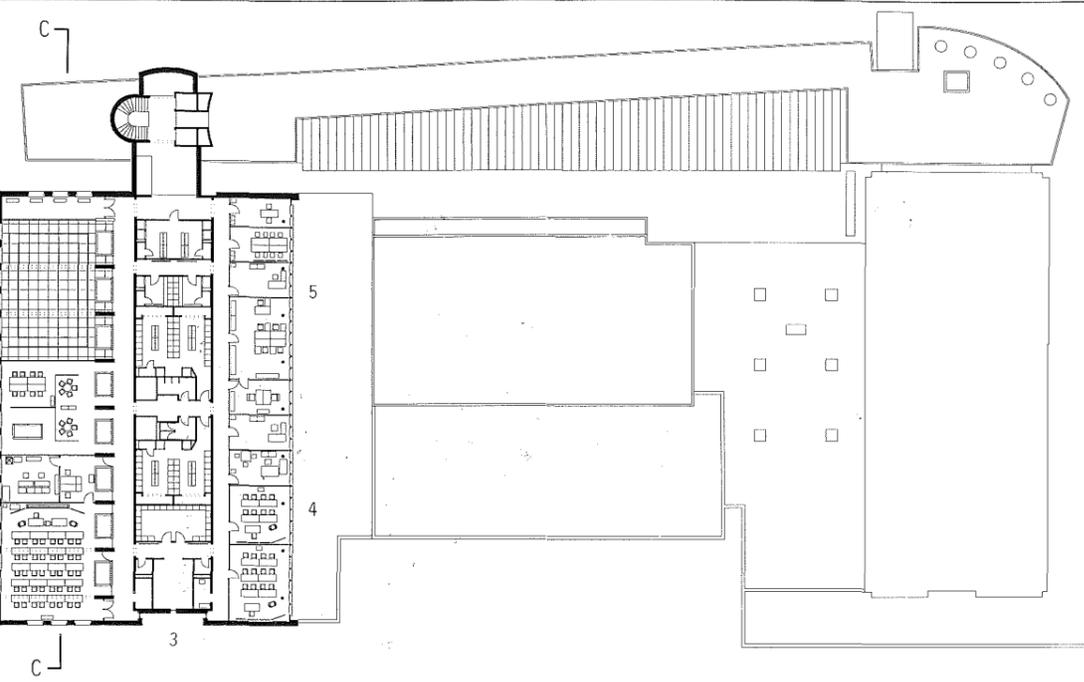






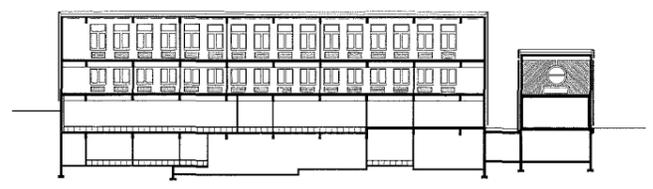
1er ETAGE

- 1. Hall d'exposition
- 2. Couloir de liaison
- 3. Bureaux
- 4. Archives/bibliothèque
- 5. Bureaux



2ème ETAGE

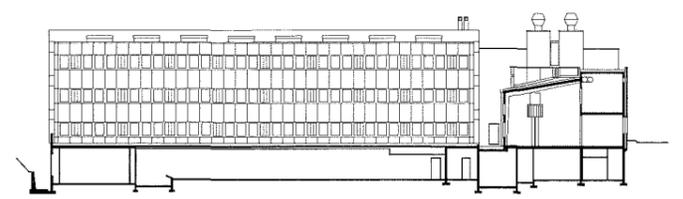
- 1. Salle de judo
- 2. Salles d'instruction
- 3. Vestiaires
- 4. Salles d'instruction
- 5. Bureaux



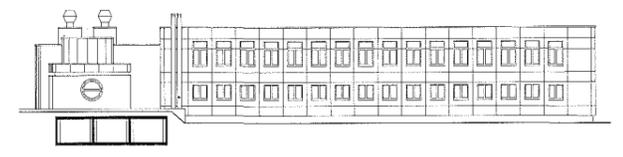
COUPE C-C



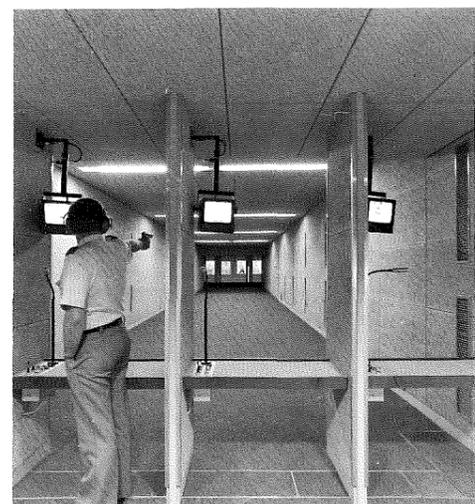
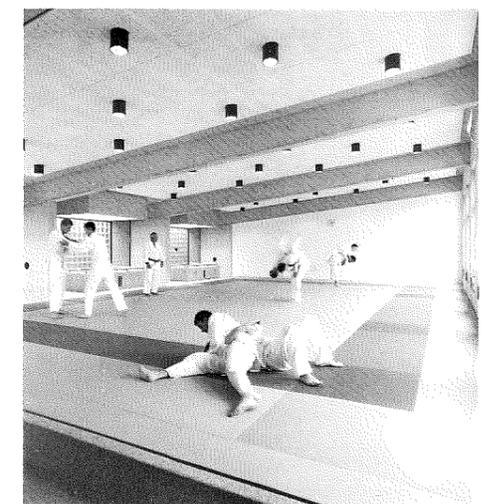
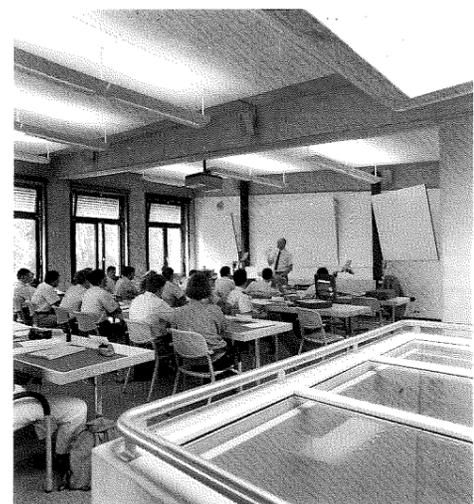
COUPE D-D

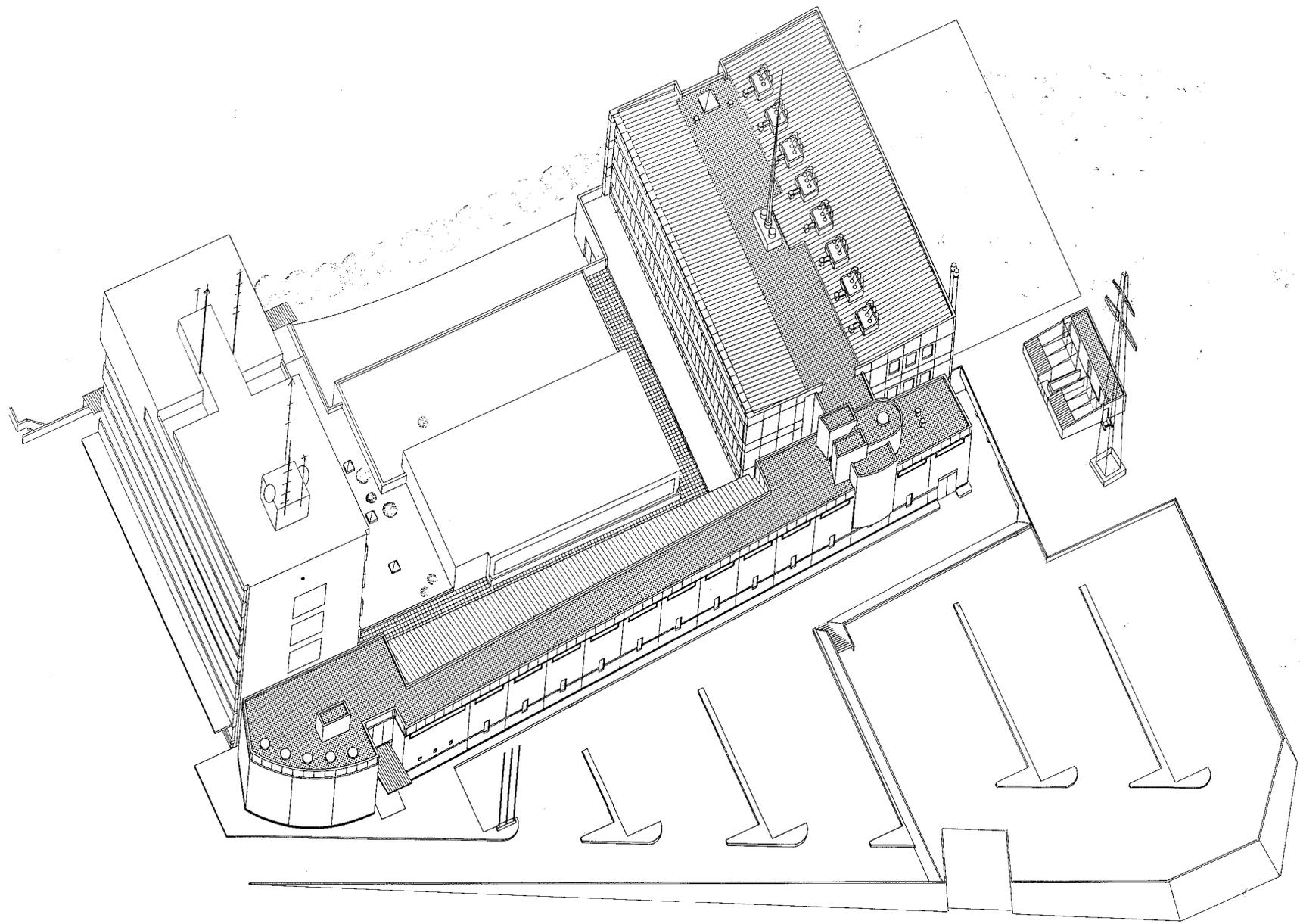


FAÇADE EST



FAÇADE OUEST





CENTRE DE LA POLICE CANTONALE VAUDOISE
BLECHERETTE 2



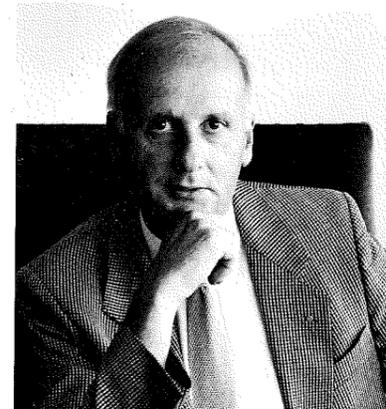
*C*e n'est que lorsqu'on m'a demandé de préparer un texte pour cette brochure que j'ai vraiment eu le sentiment que notre nouveau bâtiment était devenu réalité. Les étapes qui ont conduit de l'idée de départ à la réalisation du projet ont en effet été si nombreuses que l'on a pu penser parfois ne pas aboutir et, même lorsque les travaux avaient déjà commencé, l'impression a pu prévaloir que jamais les pièces du puzzle que constituait le chantier ne seraient assemblées.

Aujourd'hui des sentiments de soulagement, de fierté, d'appréhension et de reconnaissance m'assaillent.

Soulagement de savoir que les locaux dont nous avons besoin pour réorganiser l'état-major et les services généraux sont à notre disposition et qu'ils nous permettront, avec les installations nouvelles qu'ils contiennent, de

répondre aux exigences que l'évolution de la société pose à la police.

Fierté parce que l'organisation qui est mise en place est performante et que le complexe qui l'abrite est à l'image d'une police qui se veut moderne et efficace.



Appréhension car je ne dissimulerai pas que la maîtrise des nouvelles installations informatiques et techniques provoque parfois certaines difficultés à ceux qui en ont la charge mais je sais que ces problèmes sont passagers et que seul subsistera à la fin de la période d'adaptation, le plaisir de travailler dans de bonnes conditions.

Reconnaissance enfin envers les autorités, Conseil d'Etat et Grand Conseil, sans qui ce bâtiment n'aurait jamais vu le jour; reconnaissance envers ceux qui l'ont pensé, conçu et réalisé.

Le commandant
de la Police Cantonale Vaudoise

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Aepli' with a stylized flourish.

Pierre Aepli

HISTORIQUE



Le Centre de la Blécherette (Blécherette I) a été réalisé entre 1972 et 1984 au lieu-dit la Lanterne, commune du Mont-sur-Lausanne et comprend trois secteurs distincts:

- la gendarmerie
- le centre d'entretien principal des routes nationales et le centre d'entretien des routes cantonales
- le bureau cantonal des poids et mesures.

Les études entreprises dès 1968, en vue de la construction du Centre de la Blécherette, avaient analysé le transfert de l'ensemble des services de la police cantonale de manière à les regrouper dans de nouveaux bâtiments adéquats. Cette solution représentait malheureusement une charge financière inacceptable et il fut décidé de limiter à la seule gendarmerie le déplacement au Mont. Ce choix se justifiait notamment par l'étroite collaboration existant, avec les centres d'entretien, dans l'exploitation du réseau routier national et cantonal.

La nécessité du regroupement général avait été évoquée dans les discussions de la Commission parlementaire qui accordait, au printemps 1972, les crédits nécessaires pour la construction du centre. Ce thème fut également repris dans le rapport de la Commission parlementaire réunie en 1980 pour la couverture des hausses après réalisation.

A la fin de 1974, après la construction de Blécherette I, la question avait été soulevée de savoir s'il fallait entamer immédiatement l'aménagement de Blécherette II. Cette proposition n'avait pas été suivie principalement pour des raisons financières, mais il avait été établi clairement, à

l'époque de l'exposé des motifs, que la solution retenue ne pouvait suffire que pour dix ans.

Le déménagement de la gendarmerie libéra une partie des locaux, ce qui permit aux services maintenus à la Cité de se réorganiser pour cette période.

Dès 1982, la police cantonale vaudoise entreprit la réorganisation avec pour objectif une rationalisation des méthodes de travail, un examen approfondi des moyens existants et de leur renouvellement progressif par des équipements modernes.

L'ensemble des données et des réflexions fit apparaître que la dispersion des bureaux répartis entre la Blécherette et la Cité entraînait des lourdeurs dans l'organisation, nuisant à l'efficacité et pesant sur les coûts d'exploitation. Quant à la police de sûreté, elle souffrait d'un manque général de place. Il s'avérait donc de plus en plus qu'aucune solution valable n'était possible sans la création ou l'obtention de nouveaux locaux.

Une Commission de construction fut désignée par le Conseil d'Etat. Elle elabora le programme détaillé des locaux nécessaires dans les surfaces et les résuma comme suit:

Etat-major et services généraux:	2'375 m ²
Police de sûreté:	5'033 m ²
Instruction et locaux complémentaires:	2'328 m ²
Total des nouveaux locaux	9'736 m²

La dépense générale était estimée dans une fourchette de 34 à 41 millions de francs. Le plan d'investissement 1986-1990, présenté au Grand Conseil à l'occasion du budget 1985,



prévoyait une dépense globale de 37 millions de francs. Les objectifs financiers à moyen et long terme fixés par le Conseil d'Etat ne permettant pas d'envisager une telle dépense au cours des années à venir, il fut décidé de scinder le déménagement en deux phases plutôt que de retarder le projet qui n'était pas compatible avec les objectifs retenus.

Cette décision prise, il s'agissait de procéder à une nouvelle analyse permettant de déterminer lequel des services, de la police cantonale, pourrait être maintenu à la Cité. Il apparut à l'évidence que le déplacement de l'état-major et des services généraux présentait le moins d'inconvénients par rapport à la solution idéale du regroupement total. De par sa structure et ses buts, la police de sûreté pouvait mieux s'adapter au maintien en ville, cela à condition de lui offrir de nouveaux locaux. Le réaménagement de l'état-major et des services généraux pouvait se résoudre de différentes manières:

a) Installation provisoire dans un bâtiment existant, en attendant le regroupement général à la Blécherette;

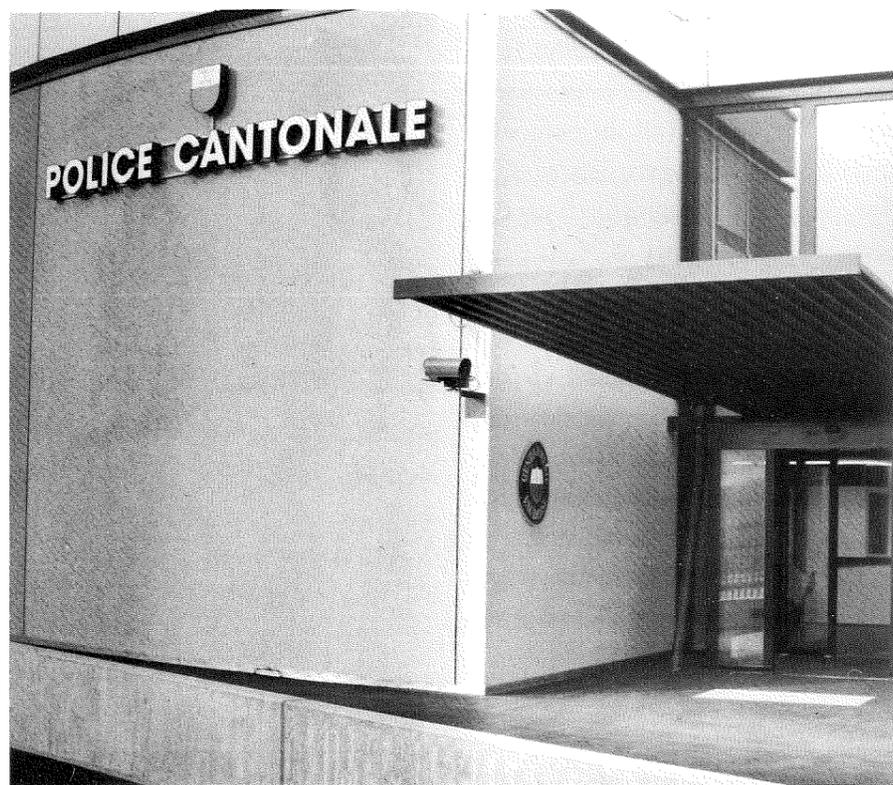
b) construction d'un nouveau bâtiment à la Blécherette formant une étape intermédiaire, conçue de façon à pouvoir lui adjoindre plus tard la construction nécessaire à la police de sûreté.

La variante a) fut testée sur des bâtiments de l'Etat. Après une analyse détaillée, on retint finalement la variante b), consistant à créer un nouveau bâtiment à la Blécherette, destiné à l'état-major et aux services généraux. Elle permettait, en outre, de mettre à la disposition de la police de sûreté une partie des locaux libérés par l'état-major et les services généraux de la police cantonale à la Cité, en attendant un regroupement général qui devait se réaliser à la fin du siècle.

Depuis la plus haute antiquité, la préoccupation majeure du maître de maison a toujours été de tenir sa porte d'entrée bien close. "Ostium occlusissimum" disaient les Latins. Si la serrure n'existait pas encore à l'époque des hommes des cavernes, elle pouvait avantageusement être remplacée par la pierre que l'on roulait devant son gîte. Les premières clefs que les archéologues ont trouvées proviennent des ruines égyptiennes. Les serrures de l'époque étaient de véritables chefs-d'oeuvre et les clefs qui nous sont parvenues attestent de cette perfection. Superbes mécaniques que ces serrures ! Un simple tour de clef actionnait une multitude de pènes provoquant une fermeture inviolable !

Au même titre que les portes et les serrures, la lumière est, elle aussi, un élément de la sécurité. Les hommes de la Préhistoire ne faisaient-ils pas brûler un feu devant leur gîte pour éloigner les bêtes ? Les Romains n'entretenaient-ils pas une lampe dans leur vestibule devant l'autel de dieux lares ?

Tous ces ingrédients de l'antique sécurité se retrouvent dans le Centre Blécherette II à des degrés divers.



Sécurité actuelle de Blécherette II

Il n'y a pas si longtemps encore, l'édification d'un hôtel de police n'imposait aucune contrainte architecturale ni technique. Son accès, à l'instar des autres services de l'administration, restait libre quand bien même un service de réception fonctionnait sur un mode très souple.

Avec Blécherette II, il a fallu tenir compte de l'évolution de certaines formes de criminalité et des impératifs modernes d'une sécurité digne de ce nom. C'est pourquoi, ont été mises en place de nombreuses parades en vue de contrer des manifestations possibles de la violence.



Tout naturellement, il a été mis en oeuvre des vitrages de sécurité anti-effraction et anti-balles.

Un unique accès, protégé par un système de portes automatiques faisant office de sas, a été créé à l'extrémité Est du bâtiment de liaison. C'est à cet endroit qu'est située la réception.

A l'intérieur des bâtiments trois niveaux de sécurité ont été mis en place (zones A,B,C).

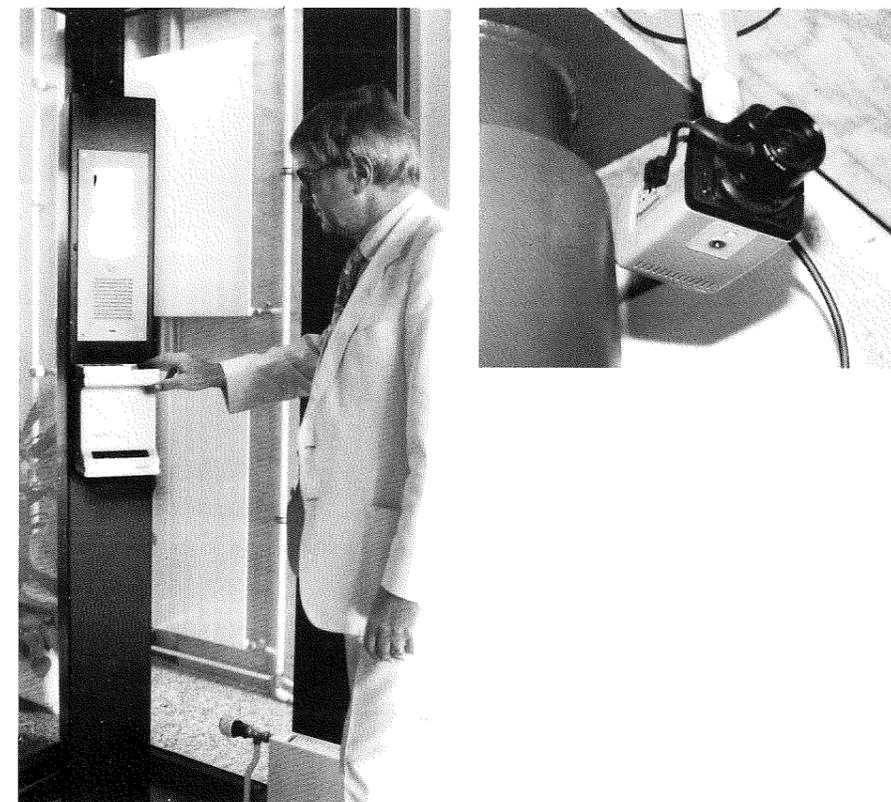
L'accès à chacune de ces zones est contrôlé par un lecteur de badge (voir photo). Dans les zones de haute sécurité, une combinaison de badge associée à un codage peut, le cas échéant, être mis en place.

Tant à la réception qu'à l'extérieur des bâtiments, des caméras ont été placées en vue de permettre un contrôle discret des entrées ainsi que des abords immédiats.

En vue de compléter ces éléments de la sécurité, la lumière n'a pas été oubliée. De puissants projecteurs halogènes permettent un éclairage à volonté de tout le site.

La réception

On a coutume de dire que la qualité de l'accueil traduit en général la qualité d'une entreprise : un accueil réussi dénote un fonctionnement sain, une organisation efficace et un état d'esprit agréable. Ces notions sont parfaitement compatibles avec un centre de police et la structure mise en place à ce niveau est là pour le prouver. Le hall d'attente est agréable à l'oeil et le personnel attentif. La possibilité existe pour le visiteur d'utiliser une cabine téléphonique, de questionner le VIDEOTEX à l'aide d'un terminal mis gratuitement à disposition.





Visiteurs, ... à peine aurez-vous franchi la porte du nouveau Centre de formation de la police cantonale vaudoise que vous saurez dans quel état d'esprit on y travaille !

Sans renier les traditions et sans oublier la vieille caserne des milices à la Cité ou l'aérienne et spacieuse salle de théorie de CB I (Blécherette), les responsables de la formation interpellent d'emblée les jeunes gendarmes, inspectrices et inspecteurs qui leurs sont confiés pour douze mois au travers d'une plaquette qui se veut

résolument dirigée vers l'An 2000. On peut y lire la phrase suivante :

" Dans le futur il ne faudra pas seulement "apprendre à apprendre" mais surtout "apprendre à devenir" .

Ici tout est pensé et conçu pour assurer la quiétude et une certaine sérénité, éléments indispensables si l'on veut atteindre des objectifs pédagogiques adaptés aux exigences de notre temps.

Deux salles de théorie, dont l'une pouvant accueillir 40 élèves sont équipées avec un matériel fonctionnel et moderne. Installation vidéo télé-

commandée, rétro-projecteurs centraux et d'angles, sonorisation, matériel de projection, cinéma ou de reproduction électronique. En bref, le must !

Quant à la troisième salle de théorie, elle sert de "Temple" à l'informatique.

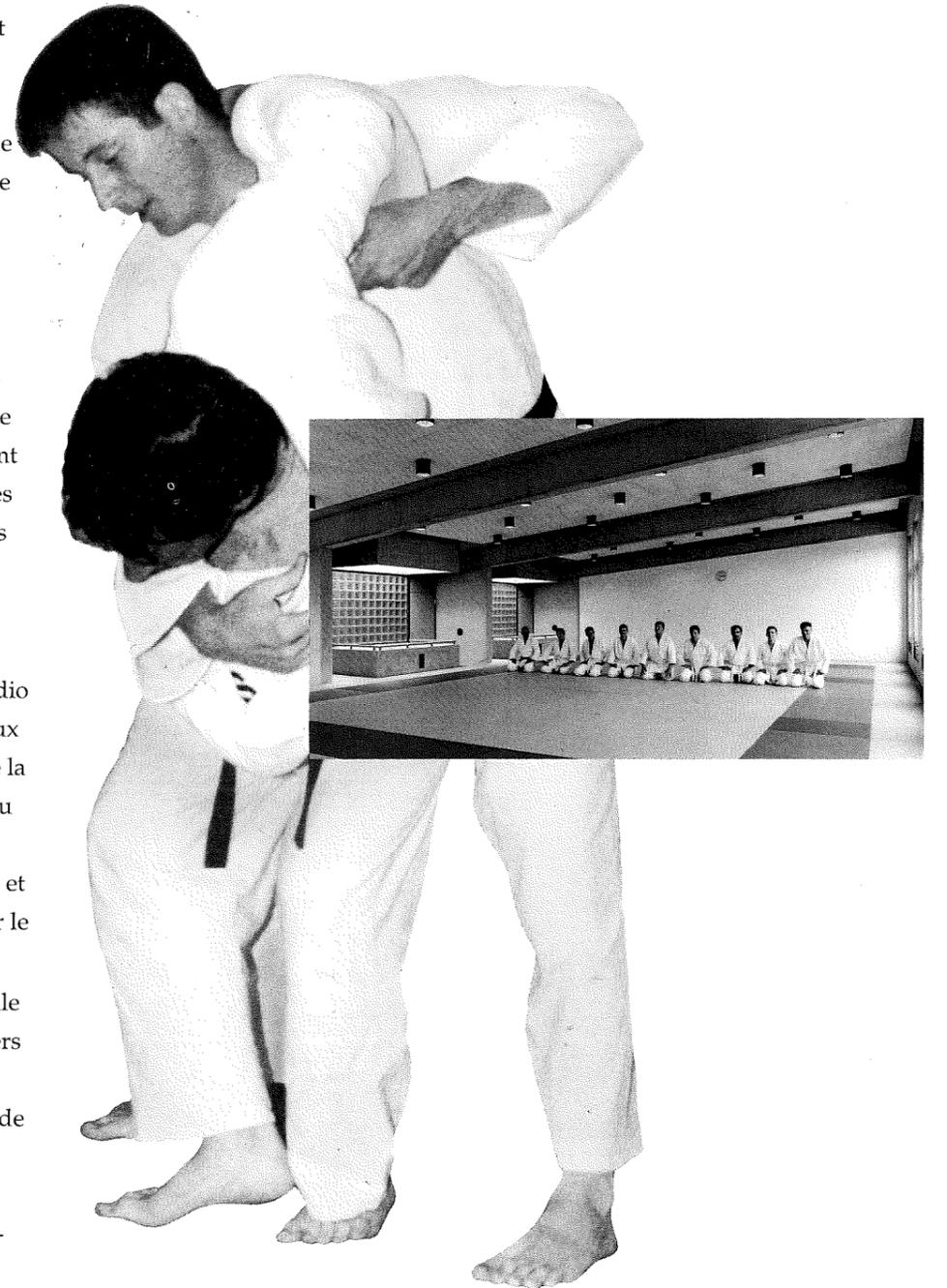
Pour desservir ces lieux d'étude et de formation, le team de formation bénéficie de plusieurs bureaux remarquablement conçus qui font de nombreux envieux dans le complexe CB I/CB II, ne serait-ce que pour le coup d'oeil, car les Préalpes et les Alpes vaudoises et savoyardes leur font constamment signe!

Les chargés de cours n'ont pas été oubliés et juste à côté de la spacieuse et lumineuse salle de rapports, ils ont tout loisir de préparer ou corriger les inévitables tests et examens imposés aux aspirants.

Au couchant, la CELAV (Cellule audio-visuelle) peut se targuer de pouvoir disposer d'un véritable studio de télévision. D'ailleurs les nombreux chargés de cours et conférenciers de la police cantonale ne se privent pas du plaisir de se faire réaliser moult documents photos-cinéma ou vidéo et de superbes films-transparents pour le rétroprojecteur.

Après avoir longé la splendide salle de détente, les participants aux divers cours dispensés sur l'étage vont se... "ressourcer" au travers d'une partie de baby-foot, en faisant un jeu électronique ou plus simplement en échangeant quelques idées confortablement installés dans un mobilier dont le design et les couleurs se veulent résolument futuristes.

Mais voilà, Ami visiteur, que vous approchez du "Saint des Saints" de nos vaillants spécialistes des sports de combat et de la self-défense. Quel





cadeau royal que cette superbe salle de judo dont la luminosité n'a d'égal que la qualité du dojo.

Quant à l'unité centrale, elle a été consacrée à tous les besoins logistiques des hôtes du Centre de formation. Vestiaires pour soixante personnes, douches, WC et un très agréable local permettant aux utilisateurs de la salle de théorie de ranger, juste à côté de celle-ci, leur matériel de cours.

Ainsi, la boucle est (... presque) bouclée. Mais il reste encore un fleuron de la formation de policier à découvrir ! Descendons au 1er sous-sol et rejoignons nos impressionnants spécialistes du Groupe d'intervention dans leur combinaison de spartiates tout droit venus de la Planète Mars.

Hors de tous regards indiscrets, c'est ici qu'a été conçu l'ultra-moderne couloir de tir sur des distances de 25 et 30 m. Quatre couloirs y sont prévus pour les tirs de précision. Rien n'a été négligé afin de simuler électroniquement des situations pouvant réellement se produire dans la pratique du service. Projecteurs, régie vidéo avec simulateurs, caméras électroniques, diaspas présentant divers "terroristes" ou "preneurs d'otages" en action.

Tout à côté, mais peu audible, grâce à l'excellente isolation phonique, cinq couloirs sont réservés au "parcours de police". Après le tir, chaque utilisateur, qu'il soit aspirant ou policier confirmé, saura apprécier l'armurerie conçue selon des normes de haute sécurité, élément apprécié qui favorisera un entretien méticuleux des armes.

Pour conclure, jetons encore un regard sur le concept mis en place au Centre de formation et destiné au développement général de la police cantonale.

Concept et organisation du centre de formation CB II

Au travers d'une analyse réalisée par la "CELFORM" (Cellule de formation de la police cantonale) - groupe de réflexion dont dispose le commandement - les structures organisationnelles du Centre de formation présentent un visage nouveau.

Destiné à contribuer au développement harmonieux des Corps constitués de la police cantonale (Services généraux - police de sûreté - gendarmerie), le Centre de formation favorise un regroupement pratique et stratégique de ses forces et saura indiscutablement répondre aux attentes de tous les secteurs d'activité de la police cantonale. Tant par son appui logistique que par l'organisation pratique de certains cours.

Le Centre de formation assurera notamment des développements :

a) Théorique

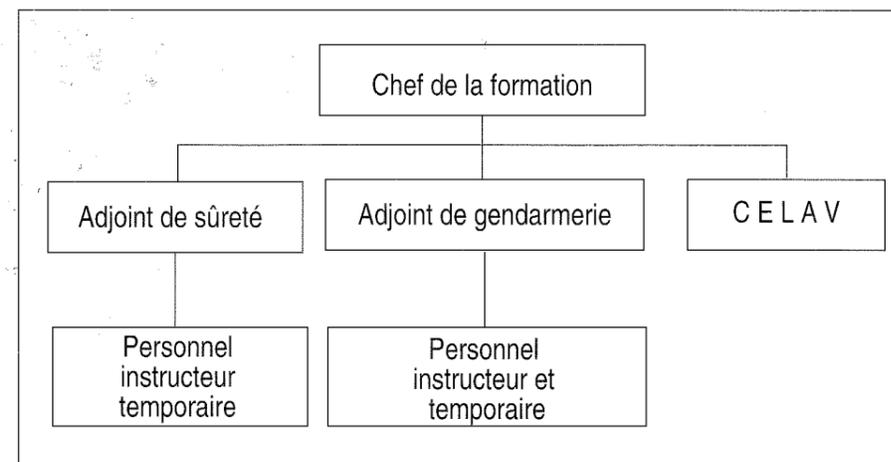
- formation de base
- formation continue
- formation des cadres

b) Sportifs

- self-défense
- condition physique
- tir (avec la RI)
- gestion de la zone sportive (piscine salle de gym-salle de musculation)

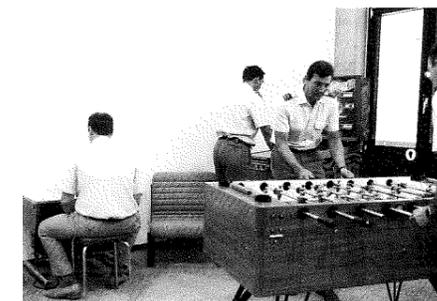
c) Audio-visuels

- création de documents (dias - films vidéo-films rétro - etc.)
- reportages ou reconstitutions



A la police cantonale, on peut donc légitimement se targuer, au travers de cette structure, de raisonner en termes de formation globale à l'instar d'une entreprise du secteur privé.

On ne peut s'empêcher d'insister sur les avantages directement procurés aux aspirants et aspirantes de la police cantonale vaudoise, pour lesquels la réalisation du Centre de formation offerte par l'Etat de Vaud ne peut que favoriser un enseignement de premier ordre. Ce sont les citoyennes et citoyens qui bénéficieront à coup sûr de ce choix dirigé vers les nouvelles dimensions de la formation.





Le CET joue un rôle important au sein de la police cantonale. Il fait office d'organe clé de l'information destinée à l'ensemble du personnel policier du canton et de la transmission des différents messages sur le plan national. Il assume également la tâche de centrale d'alarme de l'Etat de Vaud.

Les missions générales du CET sont :

- Enregistrer, rechercher, exploiter et diffuser l'information afin que les éléments d'appréciation de la situation soient à disposition et les instances intéressées informées.

- Tenir à jour, préparer et exploiter la documentation nécessaire pour permettre l'engagement rapide et efficace des moyens de la police cantonale et des organes de secours et de protection extérieurs à la police cantonale;

- Soutenir efficacement les organes engagés sur le terrain.

- Lancer les mesures d'urgence et assurer la conduite des opérations aussi longtemps que nécessaire.

- Tenir un journal des différentes affaires traitées, lequel est distribué à tous les services de la police cantonale.

Historique

Dans les années soixante, époque où l'état-major de la police cantonale, les services communs et les brigades de la circulation de la gendarmerie occupaient les bâtiments de la rue Cité-Derrière, il n'existait pas de centre d'engagement digne de ce nom. Les diverses informations transmises du terrain étaient alors gérées par un sous-officier. Au printemps 1985, suite au déplacement des bureaux et brigades de la circulation au Centre de la Blécherette, un centre d'information et de coordination fut installé au deuxième étage de la Cité. Desservi 24 x 24 h par du personnel provenant de la gendarmerie et de la police de sûreté, ce service évolua constamment. Le 19 janvier 1987, ce centre et le service des télécommunications de la police cantonale fusionnaient et prenaient le nom de "Centre d'engagement et de transmissions" (CET).

Informatique d'aide à l'engagement

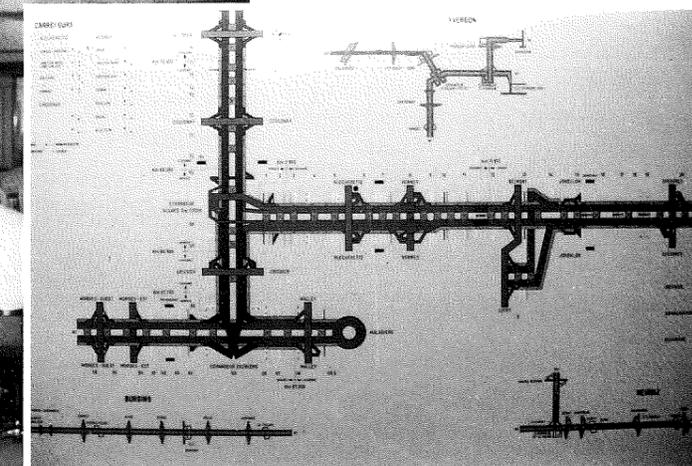
Aujourd'hui tout évolue, notamment la technique. Le CET a donc été équipé de l'informatique pour gérer les événements qui lui sont annoncés. Le choix s'est finalement porté sur le système OLIVETTI et le logiciel de la Société COGEBEC sise au Canada. La version canadienne du logiciel a été personnalisée aux besoins et aux modes d'opérations du centre d'engagement de la police cantonale vaudoise.



Les émulations des services externes (CIEV - SIP - RIPOL) sont greffés au logiciel de base qui veille à harmoniser et intégrer les divers flux d'informations de façon à faciliter le travail des opérateurs. Le logiciel d'engagement

traite les moyens d'appel suivants :

- le téléphone
- la radio
- les alarmes infranet et téléalarme
- la gestion autoroutière
- le système d'identification des appelants par téléphone.



Le téléphone

La liaison du système téléphonique à celui d'aide à l'engagement permet de réaliser quatre fonctions principales :

1. L'affichage sur le bandeau lumineux de l'arrivée d'un appel (117-118).
2. L'identification automatique du numéro de téléphone de l'appelant.
3. La recherche et l'affichage du nom et adresse de l'appelant.
4. La composition automatique d'un numéro de téléphone.

Quels que soient le jour et l'heure, hormis les principales villes du canton, tous les appels 117 et une partie des 118 aboutissent au CET.

Le nombre des appels 117 croit constamment :

1800 appels en 1986
4300 appels en 1990

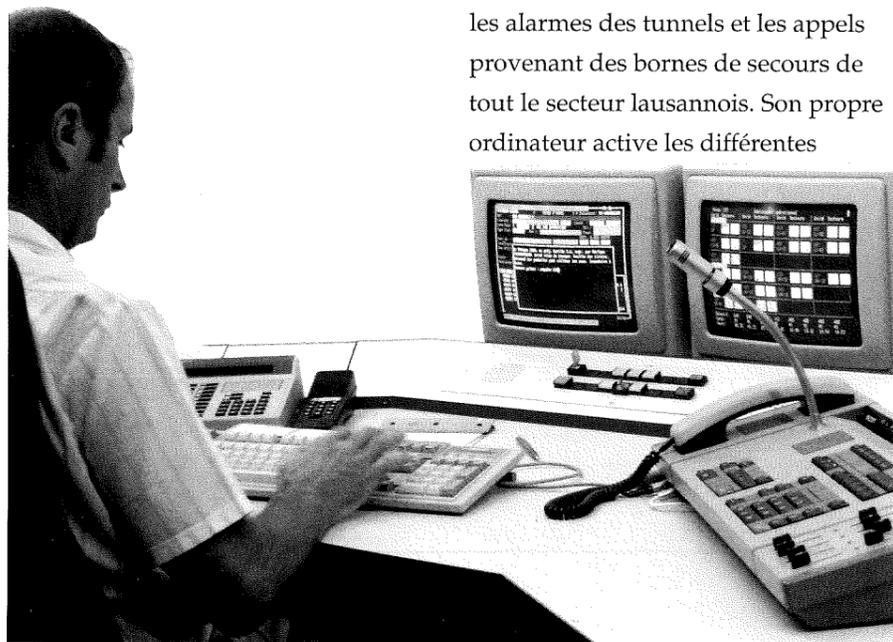
La mise en service du réseau de téléphone NATEL C, en janvier 1987, est une des causes prépondérantes de cette augmentation. A ce jour, 100.000 appareils ont été vendus et plus de 150 nouveaux abonnés sont quotidiennement annoncés. En 1990, près de 1'000 appels par ligne 117 ont été traités par le CET. Souvent, les appels d'urgence sont la cause d'interventions auxquelles diverses instances participent, telles les ambulances, les pompiers, la REGA, la gendarmerie, etc. La réussite de ces actions dépend en grande partie de l'efficacité de la transmission des informations.

La prise en charge des appels prioritaires nécessite un équipement complexe. Rien ne nous autorise à penser que l'évolution en cours ne se poursuive pas dans les années à venir. Grâce aux progrès de l'électronique et de l'informatique, les moyens de télécommunications à disposition du public évoluent sans cesse.

Chaque opérateur a un enregistreur lui permettant de réentendre immédiatement les appels téléphoniques au cas où ceux-ci n'ont pas été parfaitement compris. Un enregistreur d'événements multipostes conserve les enregistrements pendant 2 mois.

Gestion des communications radio

La gestion des communications radio rassemble une série de fonctions offrant, entre autre, la possibilité d'identifier sur le moniteur le sélectif appelant, d'aviser les opérateurs qu'un gendarme est en détresse ou de détecter un ensemble d'alarme-pièges. Cette gestion inclut également la mise en activité des feux à éclipse sur les lacs Léman, Neuchâtel et Morat, tout en réglant la vitesse de rotation de ces feux.



Gestion des alarmes

L'arrivée d'une alarme a pour effet de créer automatiquement un événement (identification du lieu, nature de l'infraction, personnes ressources) que l'opérateur peut consulter. Chaque réception d'alarme fait apparaître sur le bandeau lumineux le mot TAL (Téléalarme). Ce message est accompagné d'un signal sonore. Pour des raisons techniques, le flux d'informations entre le processus INFRANET et le logiciel d'aide à l'engagement ne sera opérationnel qu'en janvier 1992.

Gestion autoroutière

Le système Landis & Gyr, également en service au centre autoroutier de Rennaz, a été choisi pour le secteur Belmont, Chauderon, Criblette et Flonzaley. Annexé à la place 1 du centre d'engagement, ce dispositif gère les alarmes des tunnels et les appels provenant des bornes de secours de tout le secteur lausannois. Son propre ordinateur active les différentes

données du tableau synoptique et l'affichage lumineux de texte (BAR ou AAR). Simultanément sera créée une carte d'appel sur l'écran d'engagement. Ces fonctions gèrent un événement survenant sur l'autoroute, en complément aux données saisies sur l'ordinateur OLIVETTI.

Le plan de déploiement

Ce plan permet d'identifier, pour chaque secteur du canton, une liste des unités opérationnelles, ainsi que leur disponibilité. La recommandation des moyens mobilisables est directement liée à la commune et à la nature de l'événement. Le fichier composant le géobase contient plus de 5000 noms de communes, localités et lieux-dits du canton. Ce menu détermine les services externes (ambulances - pompiers - postes de gendarmerie, etc) à alarmer en priorité.

Toutefois, le logiciel laisse à l'opérateur l'option d'engager des moyens non prévus si nécessaire. Une trace de toutes les opérations est gardée dans un fichier prévu à cet effet. Les appels en attente sont triés dans l'ordre prioritaire.

Le poste de commandement opérations

Ce local est contigu au centre d'engagement. Il a été adapté aux besoins du travail d'un état-major de conduite restreint jusqu'à un poste de commandement ORCA. Ce local bénéficie de l'apport technique d'un centre de transmissions et de triage des messages qui lui sont propres et exploitables très rapidement par le personnel du CET en cas d'événement grave. Ce concept permet de décharger le centre d'engagement de toutes les opérations engendrées par un cas particulier.

Le plan ORCA

Le plan cantonal d'intervention et de secours en cas de catastrophe est entré dans sa 21ème année. Il a pour objet d'inventorier le personnel et le matériel susceptibles d'être engagés par le canton en cas de catastrophe, ainsi que de préparer et de coordonner la mise en oeuvre de ces moyens entre eux et avec ceux de la Confédération, d'autres cantons, d'autres communes, du secteur privé, voire de l'étranger.

ORCA comprend un plan général d'alarme et d'engagement ainsi que pour chacun des six services chargés de son exécution.

- l'énumération des missions;
- un document récapitulatif du matériel et du personnel pouvant être engagé;
- un plan d'alarme et d'engagement.

Les services constituant le plan ORCA sont les suivants :

1. Le service de police, a pour mission de déclencher l'alarme initiale, d'organiser le commandement et ses liaisons, de prendre les mesures de sécurité sur les lieux, de traiter le renseignement et de procéder aux recherches d'ordre judiciaire.
2. Le service Sauvetage, dont la mission est d'assurer le sauvetage des personnes et des biens, de circonscrire les effets de la catastrophe et de fournir si nécessaire des effectifs aux autres services pour l'accomplissement des tâches qui leur incombent.
3. Le service sanitaire a pour mission d'assurer sur place le triage et les soins aux victimes, d'assurer les transports dans les établissements hospitaliers, de faire établir les constats de décès, d'assurer l'évacuation des corps, d'acheminer le matériel sanitaire.

4. Le service des Transports et engins spéciaux, a pour mission de coordonner et d'attribuer les moyens de transport, d'entretenir et de rétablir et au besoin de créer les voies d'accès et d'engager les engins spéciaux nécessaires.

5. Le service de Protection, dont la mission est d'organiser et de coordonner la lutte contre les inondations, la pollution et de coordonner le ravitaillement en eau de secours.

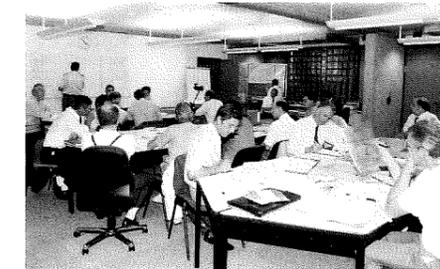
6. Le service du Soutien, qui assure au groupement d'intervention les moyens de toute provenance dont il a besoin, le ravitaillement, le logement et l'entretien du personnel engagé, l'assistance aux sans-abri et l'engagement des moyens de la protection civile.

Le Commandant de la police cantonale ou son remplaçant décide du déclenchement du plan ORCA.

Il assure la direction générale des missions qui lui incombent. Chaque service assume la direction particulière de ses missions en collaboration étroite avec les autres.

La mise en oeuvre du plan est modulée en trois stades qui sont :

- **l'alerte ORCA** (préparation à un engagement imminent);
- **PRE-ORCA** (engagement de certains services uniquement)
- **l'alarme** (engagement de tous les services);



La messagerie

Un effort particulier a été porté sur la diffusion de l'information et autres messages destinés au personnel de la police cantonale, aux polices municipales vaudoises, aux corps des polices cantonales suisses, aux douanes et à diverses instances policières étrangères. Les moyens à disposition sont :

- le télécriteur
- le radiotélétype
- le FAX
- le téléphone (Voice Mail)
- la radio
- le RIPOL
- le Vulpus télématique
- le DISTEL
- CIEV (messagerie cantonale permettant d'atteindre tous les services de l'Etat).

Le concept messagerie de la police cantonale est en pleine expansion.

TRANSFORMATION GENDARMERIE ET RESERVE D'INTERVENTION (RI)

S'agissant d'augmenter l'efficacité de la police cantonale, d'adapter sa structure au développement de la criminalité, une "Réserve d'intervention" a été créée le 2 mai 1989.

Composée de gendarmes qui ont reçu une formation adaptée aux missions particulières qui lui sont confiées, elle est basée au Centre de la Blécherette.

Actuellement, elle comprend 13 personnes; à terme en fonction des personnels qui lui sont attribués chaque année, elle aura un effectif total de 37 hommes soit 4 groupes de grenadiers d'intervention et un groupe de conducteurs de chien.

Cet élément de réserve doit être en mesure d'intervenir au profit, tant de la gendarmerie que de la sûreté, pour tous les engagements particuliers qui nécessitent des moyens extraordinaires et des personnes spécialement préparées à des actions sortant de l'activité normale de nos collaborateurs.

Il s'agit notamment de missions d'intervention lors de hold-up, prises d'otages, service d'ordre, transferts de détenus dangereux, de fonds, protection de personnalités et/ou d'objectifs importants, d'émeutes en milieu pénitentiaire, etc.

Elle se voit également confier un certain nombre de missions préventives telles que surveillances et



contrôles dans les zones à risques, présence accrue lors de manifestations importantes (conférences, festivals, procès etc.).

La Réserve d'intervention a également une mission importante dans le cadre de la formation. C'est elle qui instruit nos aspirants à la formation de base aux diverses armes utilisées par la police ainsi qu'à la sécurité personnelle. Elle organise également l'ensemble des tirs d'entraînement du personnel de la gendarmerie.

Ce détachement est équipé de locaux, véhicules, matériels modernes et performants qui lui permettent de remplir l'ensemble de ses missions.

Elle vient de fixer son emblème. Il s'agit d'un scorpion, animal particulièrement coriace, pointant son DARD dont l'efficacité est connue.

La Réserve d'intervention est donc bien ce

Détachement d'Appui Rapide et de Dissuasion.

Tout un programme...

Transformations de la partie sud des sous-sols du bâtiment gendarmerie

Ces espaces, anciennement occupés par le restaurant et les cuisines, sont repris et transformés pour les télécommunications et l'offset.

Services techniques

Historique

Le service "RADIO-POLICE" a été créé en 1937 et a occupé tout d'abord un bureau du 2ème étage de la sûreté au no 3 de la rue de l'Académie. En 1962, ce service est déplacé au 3ème étage de la caserne de gendarmerie, rue Cité-Derrière 28. A cet endroit est créé le central des transmissions. Les opérateurs commencent peu à peu à entretenir la totalité des équipements radio et aménagent un atelier de réparation en 1982.

Les émissions "Ondes Courtes" en code morse sont abandonnées en 1976. En 1987, c'est la fusion de la centrale d'engagement et du central radio-télex.

Organisation

La direction est assurée par le Chef des Services techniques. Ce dernier peut compter sur la collaboration d'un adjoint, de deux chefs de section (télécommunications et installations) et d'un responsable du matériel. Cet ensemble est complété par une équipe de 5 "policiers-techniciens" et un monteur.

Répartition des locaux

Par ces transformations, nous disposons d'un atelier d'électronique de 80 m2 et d'un atelier de montage et de mécanique de 85 m2, le tout de plein-pied et sur le même niveau. Le bureau des chefs de sections, l'audiovision technique et le responsable du matériel sont contigus. Cet ensemble sensiblement la rationalisation de notre travail et facilite nos relations avec le garage des véhicules. Nous pouvons assurer le montage ou le dépannage simultané de deux installations radio sur voiture.

Tâches

Notre mission principale est de garantir 24 h sur 24, le bon fonctionnement des réseaux de transmission exploités dans le cadre de la police cantonale vaudoise, ainsi que les équipements cités ci-dessous. Cela représente la gestion et l'entretien de près d'un millier d'appareils ainsi que des deux importantes stations relais dans le Jura et les Alpes.

Nos activités essentielles se résument comme suit :

• Equipement radio des véhicules (autos, motos et bateaux).

• Réseaux de radio pour la police de sûreté et la gendarmerie.

• Réseau radio-télex (50 postes).

• Réseau télécommandé de feux à éclipses pour les avis de coup de

vent sur les lacs Léman, Neuchâtel et Morat.

• Développement et fabrication d'appareillages spéciaux pour la sûreté et la gendarmerie.

• Mise en service de postes de commandement et de transmissions dans le cadre de missions spéciales ou d'engagement ORCA. Soutien technique à la Cellule audio-visuelle.

• Réseau "Lémans", sauvetage sur le lac (SISL).

• Réseau "Sécuro", ambulances ORCA.

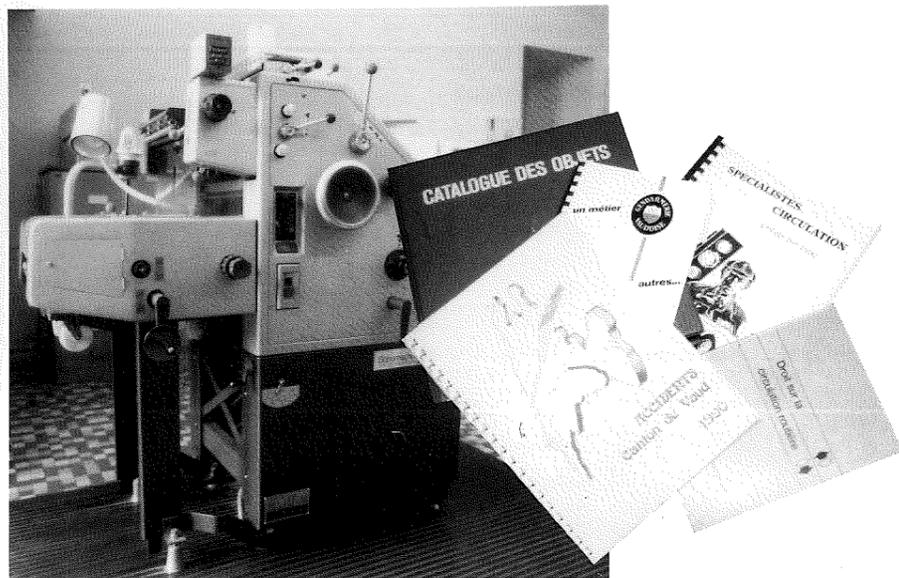
• Equipements de communications internes (téléphone, interphone).

• Equipement de sécurité des bâtiments.

• D'une façon générale, tous les équipements techniques de Blécherette 2.

• Participation à des cours.

Dans un cadre plus général, nous avons des relations avec les autres polices municipales et cantonales de Suisse ainsi qu'avec les PTT et les firmes qui construisent nos équipements. Dans cet environnement nous suivons l'évolution technique et faisons les études pour l'acquisition de nos futurs équipements.



Offset

Historique et tâches

Dès 1963, la police cantonale vaudoise a disposé avec l'accord des Maîtres imprimeurs, d'une petite machine offset pour la duplication d'imprimés à caractère confidentiel. Elle permettait également de diffuser quelques petits tirages du Bureau des signalements. Ce n'est que quelques heures par semaine qu'un gendarme consacrait à imprimer sur une modeste machine située dans les combles du bâtiment de la police de sûreté, rue de l'Académie 3, à Lausanne.

En 1969, avec l'acquisition d'une machine à imprimer plus performante, le chiffre annuel des tirages est monté à 200'000 exemplaires.

En 1981, l'extension de l'atelier demanda l'engagement d'un ouvrier qualifié à plein temps. En 1975, le service occupa les cuisines et réfectoires de l'ancienne caserne de la gendarmerie vaudoise au rez-de-chaussée du no 28 de la rue Cité-Derrière.

En 1976, un deuxième ouvrier fût nécessaire, le chiffre des tirages passa

alors à 1'200'000. Un duplicateur à stencil et diverses petites machines (plieuse et agrafeuse) vinrent apporter une aide efficace et appréciée au personnel de la police cantonale.

En 1979, le service de l'offset fit l'acquisition d'une petite photocomposeuse et offrit ainsi la possibilité d'améliorer la présentation de ses imprimés.

C'est en 1988 que l'informatique (devenue indispensable) vient renforcer l'équipement de notre atelier.

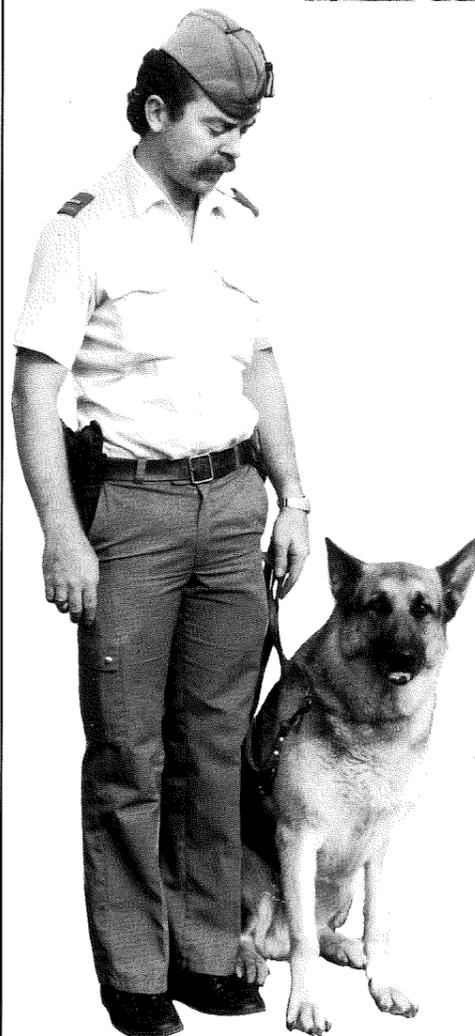
Organisation

Notre service, composé de deux ouvriers, est directement subordonné au Chef du secrétariat de la police cantonale.

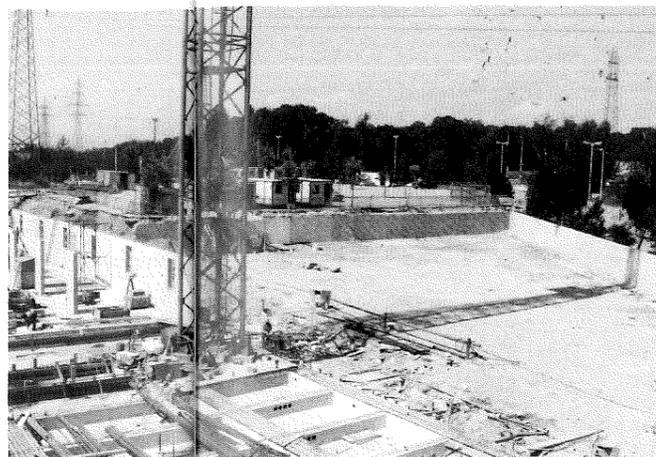
Répartition des locaux

Nos nouvelles surfaces sont situées de plein-pied au sud - ouest du bâtiment de la gendarmerie. Elles nous permettent de jouir de place suffisante et d'un éclairage adéquat à l'accomplissement de nos tâches.

Le déménagement de l'atelier offset au Centre de la Blécherette a permis de travailler dans de bien meilleures conditions.



PARCAGE - CHENIL



Situation en mars 1987

Le projet lauréat implique, comme mesure préalable, la démolition du parking et du couvert abritant la fourrière. Cette contrainte, liée à l'installation du chantier, ne doit en rien entraver l'activité des exploitants.

Parc Est

Au cours de l'été 87, le groupe d'étude, auquel sont associés deux représentants du SRA, propose une densification du stationnement à l'Est du site. Les critères de coût, d'atteinte à l'environnement et de besoin en surface sont acceptables. De plus, le projet permet une extension des couverts de 3'300 m², par prolongation de la dalle existante. L'important parc de matériel du SRA, l'atelier du service de la signalisation et la fourrière de la gendarmerie y trouveront toit. La plate-forme supérieure, d'une surface identique, offre un dépôt de matériel



et 226 nouvelles places de parc réservées aux exploitants.

Parc Nord

Terme du chantier, enfin?

Les surfaces situées au Nord du bâtiment de liaison retrouvent leur affectation initiale. 154 places y sont aménagées, sur deux niveaux. Pour les nouveaux arrivants, finies les pertes de temps et les chassés-croisés de la Cité.

Accès

Le réaménagement du chemin de la Lanterne et le déplacement du carrefour facilitent la pénétration sur le site. Par mesure d'économie, la voie parallèle à la chaussée, prévue pour accéder au parc supérieur Nord, n'a pas été construite. L'entrée utilisée durant la construction est maintenue. Dans la cour intérieure, signalisations verticales, panneaux synoptiques dirigent et informent le visiteur.

Le chenil

Les premiers chiens de police stationnés à la Blécherette sont remis à leur maître respectif en septembre 1976 et mai 1981. Dès le 1er mai 1982, le groupe, formé de 4 unités, assume un

tournus permanent; il est opérationnel sans délai. Au cours de l'été, quelques bonnes volontés construisent le premier chenil, à l'Ouest du complexe, en zone verte. Infrastructure modeste, complétée ultérieurement de deux enclos, elle est irrémédiablement vouée à la voracité des bennes du nouveau chantier, en décembre 1988. Nos précieux auxiliaires trouvent refuge dans une construction provisoire, bientôt remplacée par un nouveau gîte plus beau qu'avant.



RESTAURANT



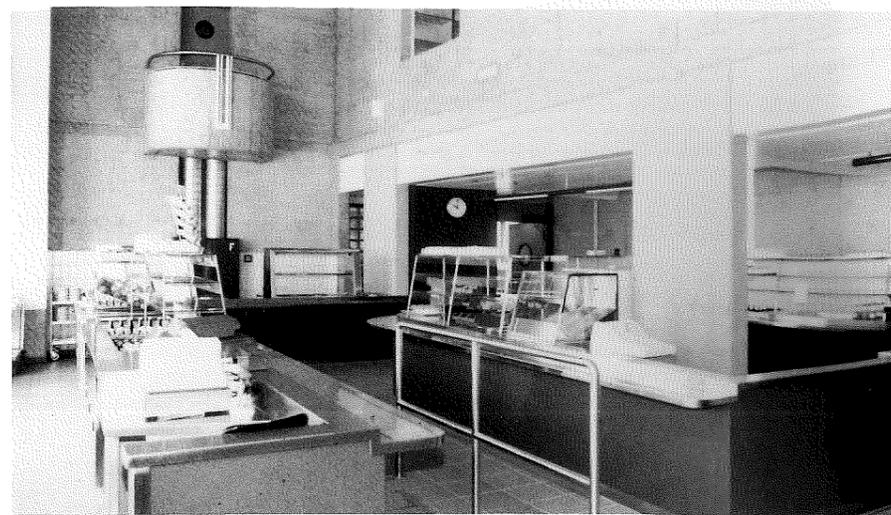
Le restaurant CB I a été ouvert le 20 janvier 1974. Il compte 108 places tandis que l'office de nuit (dit petite salle) peut accueillir 24 personnes. Il n'y a pas de cafétéria distincte. La terrasse est prévue pour une quarantaine de consommateurs.

Au début deux cuisiniers et deux aides se partageaient tout le travail mais au fur et à mesure, les utilisateurs sont venus plus nombreux et le personnel s'est aussi "étouffé". Le gérant a deux cuisiniers sous ses ordres, quatre aides et trois apprentis. Chaque midi en moyenne 120 menus sont apprêtés. Avec l'arrivée des fonctionnaires occupés à CB II, ce chiffre a encore augmenté.

La première pierre du bâtiment CB I a été posée le 24 octobre 1982. Elle est bien en évidence, au sol, à l'entrée du restaurant. Cette marque du passé sera maintenue visible après la nouvelle affectation des locaux; cet emplacement est en effet réservé à l'offset.

La perspective de l'arrivée du personnel de l'Etat-Major et des Services généraux de la police cantonale et celle plus lointaine de la police de sûreté, a amené le Maître de l'ouvrage à envisager une sensible augmentation de la capacité du restaurant du centre et par conséquent, de sa cuisine.

L'impossibilité de réaliser cette opération dans le contexte existant ayant été démontrée, les dits services furent



intégrés au programme d'extension du complexe.

Implantés dans le bâtiment de liaison, les locaux y afférents sont répartis sur trois niveaux, à savoir :

Au rez-de-chaussée, niveau exploitation

- Le hall d'arrivée des marchandises avec entrée indépendante des fournisseurs.
- L'économat et la cave réfrigérée à boissons.
- La cuisine professionnelle, divisée en zones de préparation, de cuisson et de service, équipée selon les derniers concepts en matière d'appareils thermiques, machines et agencements.
- Le restaurant self-service dont la disposition en free-flow des buffets froids et chauds permet la libre circulation des consommateurs, facilite le choix individualisé des mets, et évite la formation de file d'attente.
- La salle à manger de 210 places. Deux secteurs peuvent être isolés par des cloisons mobiles pour le service de repas de groupes. Durant la saison d'été 120 places sont à disposition sur la terrasse.
- La cafétéria qui invite à la convivialité et à la détente par ses 78 places

réparties autour de tables rondes.

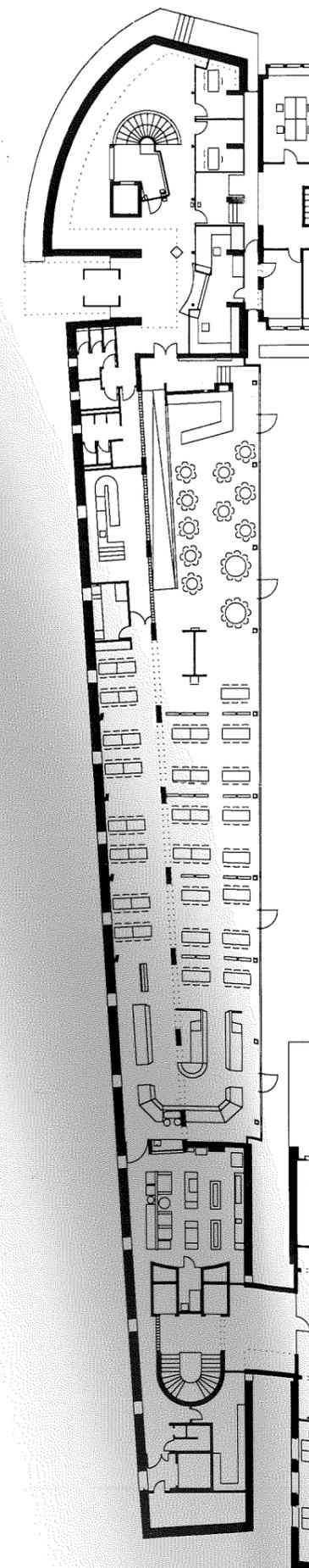
- La cuisinette indépendante permettant le service de repas chauds et de boissons au personnel travaillant la nuit.
- La laverie de vaisselle centrale desservant les services précités, équipée d'un tunnel avec récupération de chaleur et d'une machine à laver les verres.

Au sous-sol, niveau de magasinage

- Les cellules réfrigérées à viande, produits laitiers, légumes et produits congelés, réalisées en panneaux modulaires préfabriqués.
- La cave à vin, dont l'espace est emprunté à l'abri.
- La centrale de froid avec son installation de récupération de chaleur pré-chauffant l'eau sanitaire.
- Les vestiaires et locaux sanitaires du personnel d'exploitation.

Au premier étage, niveau de la galerie de communication

- La salle à manger du commandement, réservée à la réception de visiteurs et au service de repas pour des groupes de travail.



Conception graphique: André Bovey asg
Photos: Police cantonale vaudoise
François Bertin, Grandvaux
Marcel Imsand, Lausanne
Impression: Favre et Winteregg, Echandens

42 Septembre 1991 Publication du Service des bâtiments

Place de la Riponne 10 CH - 1014 Lausanne
Conception graphique : André Bovey, ASG
Photos : François Bertin, Grandvaux
Impression : Favre et Winteregg, Echandens